Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 15 Rajeb 1441
10 Mars 2020

N° 20

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **610**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **611**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **624**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **629**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **629**
Avis aux créanciers..... **635**
Convocations
Sociétés anonymes **636**
Autres sociétés **641**
Divers
Avis au public..... **642**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SANADETT SICAV **643**
Bilan de l'ARABIA SICAV **646**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Demande d'immatriculation de Personne Physique

Nom et prénom : Anouar Ben Youssef

Carte d'identité N° : 07111364

Activité : Café 1ère catégorie

MF : 000/C/N/1420979/Z

A compter du : 26/4/2018.

2020R00492SODB1

Avis

Suite au récépissé de création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pèche n°2326, en date du 14 novembre 2019 et suite à l'assemblée générale constitutive en date du 24 janvier 2019 il a été crée un groupement de développement agricole.

Nom : Karama

Siège social : Ain Karma

Nom de présidente : Asma Aloui

Objet social : La protection de ressources naturelles et la bonne gouvernance de leurs exploitations et veiller à sauvegarder l'intérêt de ses adhérentes.

2020R00504SODB1

Création d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de développement EL EZDIHAR.

Objet : Développement agricole.

Zone d'intervention : Ouled Hamed - Ouled Dallej - Ouled El Hadef.

Décision de création : Récépissé déclaration du G.D.A.

Délivrée : Par Mr le gouverneur de Gafsa.

P.C.A : Hamdi Monji Ben Abdessalem.

2020X00426SODB1

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de développement Al Bousten.

Objet : Développement agricole.

Zone d'intervention : Ouled Mhamed - Goubel - Garat Naam.

Siège social : Ouled Mhamed - Garat Naam.

Décision de création : Récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Feriana.

P.C.A : Mhamdi Ali Ben Belgacem.

2020X00431SODB1

Création d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de développement : GSARNIYA.

Objet : Irrigation

Zone d'Intervention : Ouled Oun - L'adhira

Siège social : Ouled Oun : Gsarniya l'Adhira

Décision de création : Récépissé de déclaration du G.D.A délivré par Mr le délégué de Foussana en date du 9/02/2020.

P.C.A : Ouni Mohamed Cherif Ben Mohamed Chefii.

Tél : 97 011 195.

2020X00437SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice Légale

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions

de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0001237A

Tél : 70 140 000 - Télex : N° 14135-14815-15376-15377

NOTICE LEGALE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «STB 2020-1» DE 35 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 50 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	Constant par 1/5	10,5% et/ou TMM+3%
Catégorie B	10 ans dont 5 années de grâce	Constant par 1/5 à partir de la sixième année	10,3% et/ou TMM+3,4% Pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3MDT
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	Constant par 1/5 à partir de la troisième année	11% et/ou TMM+3%
Catégorie D	7 ans in fine	In fine	TMM+3,3%
Catégorie E	5 ans	Coupon unique	11,3% Pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5MDT

Décision de l'A.G.O du 28/07/2016

Délibération du Conseil d'Administration du 13/06/2019

Note de la Direction Générale du 28 janvier 2020

1/ Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

- **Dénomination sociale** : SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
- **Siège social** : Rue Hédi Nouira 1001 TUNIS
- **Tél** : 71 140 000

- **Télex** : 14135- 14815- 15376- 15377
- **E-mail** : stb@stb.com.tn
- **Forme juridique** : Société Anonyme
- **Législations particulières applicables** :

  la société est régie par la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.
- **Date de constitution** : 08/01/1957
- **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Objet social :**

  La société a pour objet de contribuer et de favoriser par l'exercice de ses activités bancaires et notamment par la mobilisation de l'épargne sous toutes ses formes, l'octroi de crédit, la prise de participation au capital d'entreprises existantes ou en création, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, du commerce et des services

  Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

- Recevoir des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Accorder des crédits sous toutes leurs formes avec ou sans garantie,
- Exercer, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mettre à la disposition de la clientèle et gérer les moyens de paiement,
- Effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et notamment tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.
- Et généralement faire en Tunisie et à l'étranger, pour elle même et pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit, de commissions, de souscription, d'émission, de dépôts de fonds, d'engagement par signature tel que l'aval et le cautionnement ou toute autre garantie, de leasing et d'affacturage et toutes les opérations financières, industrielles, agricoles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'activité bancaire.
- Assurer la formation continue et organiser des actions de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social de la banque

- **Numéro du Registre National des Entreprises** : Identifiant unique : 0001237A
- **Exercice social** : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Capital social** :

  Le capital social s'élève à 776 875 000 dinars, divisé en 155 375 000 d'actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.
- **Matricule fiscal** : 001237A/P/M/000
- **Régime fiscal** : Droit commun
- **Lieu où peuvent être consultés les documents de la société** :

  Siège social de la Banque : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
- **Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing** :

  Monsieur Sadok JELASSI / Chef de Pôle Financier

2/ Administration

2.1-Membres des organes d'Administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Représentant l'Etat Tunisien (2)	Présidente	Mme Néjia GHARBI (1)	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Mohamed MRAIDHA	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Mohamed Taher BELLASOUED	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Tarek BELARBI	2018-2020	Tunis
	Membre	Mr Hatem SALAH	2018-2020	Tunis
Sociétés à Participation Publique				
STAR (3)	Membre	Mr Hassene FEKI (DG)	2019-2021	Tunis
Privés				
MAE(4)	Membre	Mr Lassaad ZARROUK	2019-2021	Tunis
Taieb BELAID (4)	Membre	Lui même	2019-2021	Tunis
Représentant les actionnaires minoritaires				
Mr Moez BEN ZID (5)	Membre	Lui même	2018-2020	Tunis
Indépendants				
Mme Olfa BEN OUDDA SIOUD (6)	Membre	Elle même	2016-2018	Tunis
Mr Abderrazek LOUATI (6)	Membre	Lui même	2016-2018	Tunis

(1) Désigné par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2015 et ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2016.

(2) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire 8 avril 2018 pour le mandat 2018-2020 en remplacement des membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2015 pour le mandat 2015-2017.

(3) Mandat renouvelé par l'AGO du 27 avril 2019

(4) Coopter part le Conseil d'Administration du 29 août 2019 en attendant l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2019.

(5) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2018 pour le mandat 2018-2020 en remplacement de monsieur Mohamed ZARROUK.

(6) Nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2016 pour le mandat 2016-2018. A ce jour, leur remplacement n'a pas été opéré

2.2- Fonction des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Lotfi DABBABI*	Directeur Général	07 Mars 2019	Tunis
Mr Mourad BACCAR**	Directeur Général Adjoint	15 Novembre 2011	Tunis

*Nommés par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2015

**Nommés par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2011 actuellement en retraite

- **Comité Permanent d'Audit Interne :** Ce comité est présidé par Monsieur Abderrazek LOUATI, Madame Nejia GHARBI et Monsieur Lassaad ZARROUK sont également membres de ce comité.
- **Comité des Risques :** Ce comité est présidé par Madame Olfa BEN OUDDA SIOUD, Messieurs Hatem BEN SALAH et Mohamed MRAIDHA sont également membres de ce comité.
- **Comité des Nominations et des Rémunérations :** Ce comité est présidé par Monsieur Tarek BELARBI, Messieurs Hassen FEKIH et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité
- **Comité Stratégique :** Ce comité est présidé par Madame Nejia GHARBI, Messieurs Mohamed Taher BELLASSOUED, Moez BEN ZID sont également membres de ce comité.
- **Commission des Marchés :** Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed Taher BELLASSOUED, Messieurs Mohamed MRAIDHA, Trek BELARBI, Taieb BELAID et Anes EL HANI Contrôleur d'Etat Observateur sont également membres de cette commission.
- **Comité de suivi des filiales et des participations :** Ce comité est présidé par Monsieur Hatem SALAH, Messieurs Mohamed Taher BELLASSOUED, Tarek BELARBI et Moez BEN ZID sont également membres de ce comité
- **Comité supérieur de résolution :** Ce comité est présidé par Monsieur Mohamed MRAIDHA, Messieurs Hatem SALAH, Moez BEN ZID, le Directeur Général de la Banque, le Directeur Général Adjoint de la Banque, le chef de pôle résolution, le chef de pôle de financement et d'investissement, le chef de pôle de détails réseaux et le chef de pôle support et moyens sont également membres de ce comité.

2.3- Contrôle

	Nom	Adresse	Mandat
Groupement Cabinet CSL & Cabinet CNH Représenté par Monsieur Samir LABIDI	Mr Samir LABIDI représentant du groupement	Immeuble SAFSAF Bloc B -Bureau 49B 1073 Montplaisir Tél : 71 950 252 Fax : 71 951 296 E.mail : samir.labidi@planet.tn	2017-2018-2019*
	Madame Nour El Houda HANAN	Immeuble SAFSAF bloc A 2ème étage Rue du Japon Montplaisir – Tunis Tél : 71 904 252 Fax : 71 904 256 E.mail : nourelhoudahenene@gmail.tn	2017-2018-2019*
Cabinet "CFA"	Mr Fathi SAIDI	83, Avenue Mohamed V Immeuble Le Belvédère Centre - Bureau A-33 Tunis Tél : 71 894 742 Fax : 71 894 685	2017-2018-2019*

*** Nommé par l'AGO du 23/05/2017**

3/ Renseignements relatifs à l'opération

3.1-Décision à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017, 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans avec 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

3.2-Dénomination de l'emprunt : "STB 2020-1"

3.3-Montant de l'émission : L'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.4-Produit brut et produit net de l'emprunt : Le produit brut du présent emprunt obligataire subordonné est de 35 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à 325 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 26 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 61 000 DT HT et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 86 415 DT [1]*, soit un total de frais approximatifs de 498 415DT et un produit net de l'emprunt de 49 501 585 DT.

---

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 5 MDT à taux fixe (catégorie A), 5 MDT à taux variable (catégorie A), 5 MDT à taux fixe (catégorie B), 5 MDT à taux variable (catégorie B), 5 MDT à taux fixe (catégorie C) et 5MDT à taux variable (catégorie C), 10 MDT (catégorie D) à taux variable, 10 (catégorie E) à taux fixe.

1 Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et des catégories souscrites.

3.5-Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/04/2020.** Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.6-Organisme financiers chargés de recueillir les souscription du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

3.7-But de l'émission : La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir

les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

3.8-Nature des titres : Titres de créances

3.9-Formes des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

3.10-Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

3.11-La législation sous laquelle les titres sont créés : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

3.12-Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrite délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

3.13- Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.14-Date de jouissance des titres en intérêts : Chaque obligation subordonnée portera **jouissance en intérêts** à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.15- Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.16-Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée 10 ans dont 5 années de grâce:

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorés de **300** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **330** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

3.17- Intérêts : **Les intérêts sont payés à terme échu le 16 avril de chaque année pour les catégories A, B, C et D. La dernière échéance est prévue pour** le 16/04/2025 **pour la catégorie A,** le 16/04/2030 **pour la catégorie B, le** 16/04/2027 **pour les catégories C et D. Pour la catégorie E, les intérêts sont capitalisés et payés à l'échéance le** 16/04/2025**.**

3.18- Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/ 2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

3.19- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 Dinars par obligation subordonnée

3.20-Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année pour les catégories A, B, C et D. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**. Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027.** Pour la catégorie E, le remboursement total du capital et des intérêts capitalisés aura lieu le **16/04/2025.** Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3.21-taux de rendement actuariel et marge actuariel :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie **A**, de **10,30%** l'an pour la catégorie **B** de **11,00%** l'an pour la catégorie **C** et **11,3 %** pour la catégorie **E**.
- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie **A**, de **11,184%** pour la catégorie **B** et de **10,784%** pour la catégorie **C** et **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les catégories A et C, de **3,40%** pour la catégorie **B** et de **3,30%** pour la catégorie **D** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.22-Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;

- une catégorie B sur une durée de vie totale de **10 ans** dont 5 années de grâce ;

- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.

- une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans** In Fine ;
- une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;

- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories C et E **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

3.23-Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.24-garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

3.25- Mode de placement : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

3.26- Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

3.27- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées: L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.28- Fiscalité des titres:

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (3 000 D) sans que ce montant n'excède mille dinars (5 000 D) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3.29-Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue de registre des obligations subordonnées : la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné **« STB 2020-1 »** sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

3.30-Marché des titres : A fin janvier 2020, il existe sept emprunts obligataires émis par la STB dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et deux sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «STB FINANCE» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.31-Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB 2020-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.32-Tribunaux compétents en cas de litige: Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.33-Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant **(clause de subordination).**

- Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- le marche secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

3.34-Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération "STB 2020-1" et du document de référence "STB 2019" enregistré par le CMF **en date 18/10/2019** sous le **n°19-008,** des indicateurs d'activité de la Société Tunisienne de Banque relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouira-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

2020R00461SANB2

Renouvellement du mandat du directeur général

Société «UTS PALMA-SA»

Société anonyme

Au capital de 8.276.550 Dinars

Siège social : 20 Rue des entrepreneurs - Charguia II - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société unité de traitement des surfaces des profilés d'aluminium maghrébin «UTS PALMA-SA» en date du 17 février 2020 enregistré le 25 février 2020, à la recette des finances rue des Paradis. Ariana sous le numéro 20701300, quittance n°22173 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 3 Mars 2020 sous le numéro 202017437, il a été décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du directeur général, Monsieur Mohamed Amine Chabchoub, pour une période de six mois se terminant le 24 octobre 2020.

2020R00498SANB2

Société TUNISO-ITALIENNE D'EMAIL, CERAMIQUE ET COLORANTS

EMACER S.A - COLORIFICO CERAMICO

S.A au capital de 2.510.000 dinars

Siège social : 24, rue Al Kawarismi - St Gobain - 2033 Mégrine

MF : 0307020E/A/M/000

RC : B165391998

Nomination : 7 administrateurs, du commissaire aux comptes et du Président Directeur Général.

En vertu du PV de l'AGO de la société du 11 septembre 2017 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 18/12/2017 sous le n°17705201, il a été décidé la nomination de sept administrateurs représentant la société et du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

En vertu du PV de la réunion du CA de la société du 11 septembre 2017 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 18/12/2017 sous le n°17705202, il a été décidé la nomination de Mr Jameleddine Aouididi en sa qualité de Président Directeur Général de la société pour les exercices 2017, 2018 et 2019 avec tous les pouvoirs légaux pour la gestion de la société.

Il a été déposé une copie de chaque PV au registre national des sociétés en date du 22/01/2020.

2020R00505SANB2

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Société «PLASTISUD»

SA au capital de 600 000.000 Dinars

Siège social : Av. 3 Août Z.I Poudrière 1 Sfax

Matricule fiscal : 003859K/A/M/000

Registre de commerce : B165471997

Suite au procès-verbal du conseil d'administration de la société PLASTISUD du 14/5/2019, enregistré à la recette Route de Tunis à Sfax, sous le n°20700006 quittance n°M000261, les membres du conseil ont décidé ce qui suit :

- Renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Nacir Charfi titulaire de la CIN n°01102927 en qualité de Président Directeur Général de ladite société pour la durée de son mandat d'administrateur de 3 ans avec attribution de tous pouvoirs.

2020X00439SANB2

Notice

Augmentation du capital en numéraire de 1.000.000 dinars à 1.600.000 dinars

Compagnie des Phosphates du Nord «CPN» SA

MF : 1479733T/N/M/000

R.C N° : B01205162016

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 53, Rue Echam - Tunis 1002

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/01/2020, enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés Bureau n°1 - Tunis, le 21/01/2020, quittance n°574, Enregistrement n°20500463, dont une copie a été déposée au greffe du Tribunal de première instance de Tunis le 2/3/2020, sous le numéro AC01592020, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de six cent mille de Dinars pour le porter d'un Million de Dinars (1.000.000,000 DT) à un million six cent mille de Dinars (1.600.000,000) par la création de six mille actions nouvelles (6.000) de cent dinars chacune totalement souscrites et libérées au quart et la modification des statuts.

Les fonds sont déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BNA Agence Succursale sous le n°03 1351200321046538 38.

Le délai de souscription est de 15 jours avec la possibilité de clôturer avant la parution du présent avis au JORT.

2020400621SANB2

Augmentation du capital

Société CENTRALE LAITIERE DE BIZERTE «CLB»

Société anonyme

Au capital de 5 950 000 DT

Siège social : Utique, Route des Ruines 7060 Bizerte

Identifiant Unique : 1325704M

N° CNSS : 278501-14

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/02/2020 enregistré à la recette des finances Ras Djebel Bizerte le 28/02/2020 sous le numéro 20500660 numéro de quittance M015574 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Bizerte sous le numéro AC04612020 en date du 3/3/2020.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1. Augmentation du capital social de la société d'un million huit cent quatre vingt dix Milles Dinars (1 890 000 DT) en numéraire :

Nombre des actions : 189 000 Actions

Valeur des actions : 1 890 000 Dinars

Libéré partiellement du un quart : 472 500 Dinars

Compte indisponible n°10200011078170778882 ouvert auprès de la Société Tunisienne de la Banque Agence Bizerte.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

2- Modification corrélative des statuts.

3- Pouvoirs pour formalités.

4- Dépôt :

Il a été déposé au greffe du tribunal de la première instance de Bizerte, 2 exemplaires des pièces suivantes :

- Copie originale de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire.

2020400631SANB2

Ariston Thermo Tunisie SA

Société anonyme

Capital social : 1.200.000 Dinars

Siège social : 22 Rue de l'Imprimerie - Z.I Ksar Saïd -2086 La Manouba - Tunis

I.U : 1509725M

Suivant un p.v du conseil d'administration du 23 janvier 2020, enregistré à la recette des finances de Daouar Hicher le 21/02/2020 sous En°20700295-Qn°M010555.

- Monsieur Carlo Andreatini démissionne de son mandat d'administrateur

- Les administrateurs ont décidé de nommer Mr Giampaolo Provvedi en qualité d'administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur.

- Démission de Monsieur Carlo Andreatini de son mandat en qualité de président du Conseil.

- Les administrateurs ont décidé de nommer Mr Michele Allampresse en qualité du Président du Conseil.

Dont deux exemplaires du P.V ont été déposés au Centre du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1509725M le 26/02/2020.

2020400639SANB2

Notice d'augmentation du capital

Conformément à l'article 164 du code des sociétés commerciales

SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATIONS TOURISTIQUES DU SUD

Société anonyme

Au capital de 3.400.000 dinars

MF : 01322W

Siège social : 3 rue Hohamed Hédi Amri Menzeh 7

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019 et le PV de l'AGEX du 13 novembre 2019, copie a été déposée à la RNE de l'Adana le 4/3/2020 sous le n°AC03632020, il a été décidé :

1) D'Augmenter le capital social d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt mille dinars, soit 288 000 actions de 10 dinars chacune à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription comme suit :

a) Par conversion des créances pour un montant de 2.080.000 dinars, soit 208.000 actions de 10 dinars, dont 1.400.000 dinars en application du pacte d'actionnaire en date du 11 décembre 2013 et 680.000 dinars à répartir selon le décompte établi au prorata de les participations des actionnaires, avec la faculté pour les actionnaires ne désirant pas convertir leurs créances en actions de rester créanciers de la société.

b) Par souscription en numéraire pour un montant de 800,000 dinars, soit 80.000 actions de 10 dinars chacune au profit des actionnaires à titre irréductible au prorata de leurs participations et à titre réductibles pour les actions qui ne seraient pas souscrites éventuellement par certains actionnaires.

Les fonds seront versés dans le compte indisponible ouvert ci AMEN Bank sous le n°81340605402.

2) Le délai de souscription est de quinze jours commençant à courir à partir du 8 mars 2020 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale

3) Modification l'article 6 des statuts en conséquence.

2020400645SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

TRANSCENDENCE S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000 TND

Sis rue du Lac Victoria, Immeuble Centre Kanzet, Bloc A, Apt. A2, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique (MF) : 1634692X

Montant de l'augmentation du capital et actions nouvelles : 260.000 TND afin de porter le capital de 5.000 TND à 265.000 TND et ce par l'émission de 26.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à libérer en numéraire.

Objet social : fourniture de prestations de services d'ingénierie

Durée : 99 ans

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6/12/2019, a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, Tunis sous le n°20501629, quittance n°2134 et a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/3/2020.

Conditions d'admission aux AG et droit de vote : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles, leur droit de vote étant proportionnel au nombre d'actions détenues.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation: le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déductions des réserves légales. Le produit de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports.

Période de souscription : les souscriptions sont ouvertes à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la publication.

2020400647SANB2

Brandt Tunisie SA

Société anonyme

Capital social : 50.000 DT

Siège social : 44, Rue Riveraine - Km9- Autoroute de La Marsa GP9 - 2045 Tunis - Tunisie

I.U : 1496866E

Suivant un P.V du conseil d'administration du 5/12/2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau- Tunis le 7/01/2020 sous En°20800128-Qn°164.

Les administrateurs ont décidé la cession d'une action de Mr Marc Herve Osina au profit de Mr Bruno, Alain Paul Gallas.

Dont deux exemplaires du P.V ont été déposés au Centre du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1496866E le 24/02/2020.

2020400652SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société AFRILUB

S.A.R.L au capital de 450.000 DT

Résidence la Perle bleue 19 rue El Jihed le Kram

Identifiant Unique : 0760282E

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire datée du 02/01/2020, enregistré à la recette des finances en date de 10/01/2020, reçu n°3395, sous le numéro 20700172 ; dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 21/01/2020, sous le numéro 20204880.

Il a été décidé de nommer Mr Tarek Ben Ghorbel un co-gérant de la société.

2020R00484SRLB2

Société AFRILUB INDUSTRIE

S.A.R.L au capital de 80.000 DT

Résidence la Perle bleue 19 rue El Jihed le Kram

Identifiant Unique : 1160275Z

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire datée du 02/01/2020, enregistré à la recette des finances en date de 10/01/2020, reçu n°3390,

sous le numéro 20700171 ; dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 21/01/2020, sous le numéro 20204876.

Il a été décidé de nommer Mr Tarek Ben Ghorbel un co-gérant de la société.

2020R00485SRLB2

Procès-verbal

Sté LA MAISON DU BOIS ET D'AMEUBLEMENT

Société à responsabilité limitée

Capital : 10.000 dinars

20, rue d'Island Mourouj 4

Suivant un procès-verbal en date de 3/12/2019 enregistré à la recette des finances el Mourouj en date du 25/12/2019 sous le n°19705413 de quittance n°M095763 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises sous le n°20203916 le 22/01/2020.

Il a été décidé la prolongation de la durée de gérance du gérant Mr Lassaad Darragi depuis 3 ans avec les pouvoirs les plus étendus à partir de 3/12/2019.

2020R00486SRLB2

Cession de parts sociales

SOCIETE D'ABATAGE ET DE CONDITIONNEMENT

S.AB.CO.- BICHIOU FRERES - " S.A.R.L."

Capital social : 600 000 Dinars

Siège social : Route G.P.1 - Km 60

Manaret Hammamet (Ex. Barraket Essahel) - (Tunisie)

M.F. : 023 024 HNM 000

R.N.E. : 023024H

C.N.S.S. : N°406 162 - 23

Suivant acte sous seing privé daté du 21 février 2020, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 24 février 2020 sous le n°20101051 (quittance n°M024533) et dont un exemplaire a été déposé au bureau de Nabeul - Centre National du Registre des Entreprises - R.N.E.- le 25 février 2020 ; Messieurs Fethi Bichiou et Mohieddine Bichiou ont cédé la totalité de leurs parts sociales qu'ils détiennent dans le capital social de la SOCIETE D'ABATAGE ET DE CONDITIONNEMENT - S.AB.CO.- BICHIOU FRERES "S.A.R.L." soit quarante Mille parts sociales de dix (10) dinars chacune (20 000 parts pour chacun) et ce à :

- Mr Anouar Bichiou : 20 000 parts sociales.

- Mr Anis Bichiou : 20 000 parts sociales.

2020R00489SRLB2

Cession de parts sociales

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

S.D.A.- Les Jardins du Cap Bon - "S.A.R.L."

Capital social : 30 000 Dinars

Siège social : Route G.P.1 - Km 60 Manaret Hammamet

(Ex. Barraket Essahel) Hammamet - (Tunisie)

M.F. : 1477515 BNM 000

R.N.E. : 01477515B

C.N.S.S. : N°573 958 - 09

Suivant acte sous seing privé daté du 20 février 2020, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 24 février 2020 sous le n°20101053 (quittance n°M024544) et dont un exemplaire a été déposé au Bureau de Nabeul - Centre National du Registre des Entreprises - R.N.E.- le 25 Février 2020 ; Messieurs Fethi Bichiou et Mohieddine Bichiou, ont cédé la totalité de leurs parts sociales qu'ils détiennent dans le capital social de la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - S.D.A.- LES JARDINS DU CAP BON "S.A.R.L." soit Mille (1 000) parts sociales de dix (10) dinars chacune (500 parts pour chacun) et ce à :

- Mr Anouar Bichiou : 500 parts sociales.

- Mr Anis Bichiou : 500 parts sociales.

2020R00490SRLB2

Cession de parts sociales

SOCIETE D'ALIMENTS COMPOSES POUR BETAILS

S.A.CO.B.- BICHIOU FRERES - " S.A.R.L." -

Capital social : 510 000 Dinars

Siège social : La route G.P.1 - Km 60

Manaret Hammamet (Ex. Barraket Essahel) - (Tunisie)

M.F. : 385 069 H A M 000

R.N.E : 0385069H

C.N.S.S. : N°240067 - 89

Suivant acte sous seing privé daté du 20 février 2020, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 24 février 2020 sous le n°20101052 (quittance n°M024538) et dont un exemplaire a été déposé au bureau de Nabeul - Centre National du Registre des Entreprises - R.N.E.- le 25 février 2020; Messieurs Anouar Bichiou et Mohieddine Bichiou, ont cédé la totalité de leurs parts sociales qu'ils détiennent dans le capital social de la SOCIETE D'ALIMENTS COMPOSES POUR BETAILS - S.A.CO.B. - BICHIOU FRERES "S.A.R.L." soit trente quatre Mille (34 000) parts sociales de dix (10) dinars chacune (17 000 parts pour chacun d'eux) et ce à :

- Mme Lamia Bichiou : 17 000 parts sociales.

- Mr Ayman Bichiou : 17 000 parts sociales.

2020R00491SRLB2

Société MAROQUINERIE AZIZ SARL

Route de Tunis Km 8 Av. de la Liberté S.Ezzit Sfax

M.F : 1416030 X/A/M/000

Suivant procès-verbal extraordinaire daté le 31/3/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 5/9/2019 quittance n°M005899 enregistrement n°19505527.

Il a été décidé :

- La dissolution de la société en date du 31/3/2019.

2020X00433SRLB2

Société COMAS+

SARL au capital de 50.000 Dinars

M.F : 1168787 E/A/M/000

Suivant PV de l'AGE tenue le 17/7/2019, enregistré à la recette des finances Av. de la Gare le 28/8/2019

sous le n°19501574, Quittance n°M042689 déposée au RNE sous le n°201964519 le 10/10/2019 et suivant PV de l'AGE tenue le 28/12/2019, enregistré à la recette des finances Av. de la Gare le 3/01/2020 sous le n°20700010, Quittance n°M000420 déposée au RNE le 6/01/2020, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital à 50.000 dinars

- Changement activité : Consignation de navires

- Nomination de M. Rached Ben Hmida gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2020400625SRLB2

Démission d'un gérant et nomination d'un nouveau gérant

ASTRAZENECA TUNISIE

SARL au capital de 172.250 Dinars

Siège social : Lot n°1.5.5, les Jardins du Lac, Bloc B, 1053-Tunis

Identifiant Unique : 1006309D/A/M/000

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 février 2020, enregistrée à la recette des finances du Lac le 5 février 2020, Enregistrement 20700832, Quittance 13118, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7 Février 2020, sous le n°20209842, il a été décidé de nommer Monsieur Omar Mhiri comme gérant de la société pour une durée 3 années en remplacement de Monsieur Ramzi Ghouila démissionnaire.

2020400626SRLB2

Africa Marine

SARL, au capital de D.1.000.000

I.U : 1608217Y

Affiliation CNSS : 61244281

Suivant procès-verbal enregistré à la Recette des finances Montplaisir le 18 février 2020 sous le numéro 20800932, quittance n°M016995, dont un exemplaire a été déposé le 25/02/2020 au registre national des entreprises sous le numéro 202015065, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 février 2020 a décidé :

1- L'ajout à l'objet de la société, des activités:

a. La pose d'accessoires de bateaux ;

b. La réparation et la maintenance de bateaux ;

2- La mise à jour corrélative des statuts.

2020400641SRLB2

Africa Solar SARL

Au capital de D.2.000.000

I.U : 1387694V

Affiliation CNSS : 55359819

Suivant procès-verbal daté du 6 février 2020, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 18 février 2020, sous le n°20800933 quittance n°M016998, dont un exemplaire a été déposé, le 25/02/2020, au registre national des entreprises sous le n°202015063, l'assemblée générale ordinaire a désigné la société HORWATH ACF, en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2020400642SRLB2

Sky Industries

SARL au capital de D.15.000.000

I.U : 1058858Q

CNSS n° : 32111444

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée générale ordinaire réunies le 30/01/2020 et le 6/02/2020, dont les procès-verbaux ont été enregistrés respectivement à la recette des finances Montplaisir le 20/02/2020 et le 21/02/2020, sous le numéro 20801025 quittance numéro M017877 et sous le numéro 20801056 quittance numéro M018383 et déposés, le 4/03/2020, au Centre National du Registre des Entreprises, sous le dossier n°202018363, il a été décidé de :

- Accepter la démission de Monsieur Mohamed Tahar Jebari de son mandat de gérant;

- Approuver la cession de parts sociales entre associés;

- Nommer la société Karma & Associés représentée par M. Aymen Karma, en tant que commissaire aux comptes et ce pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Mettre à jour, en conséquence, les statuts.

2020400643SRLB2

Société Italsilicio Vi Place S.U.A.R.L

Capital de 250.000 DT

Siège social : 07 Bis rue Ghandi 1001 Tunis

I.U : 1477156 y

Suivant P.V d'assemblée générale extraordinaire en date du 14/02/2020, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 4/3/2020, n° de Quittance : 21070, n° d'enregistrement 20500835, dont deux copies ont été déposées au registre des entreprises sous le n°202019173 le 6/3/2020, il a été décidé : La nomination de Mr Picentino Bruno cogérant de la société pour une durée indéterminée avec tous pouvoirs.

2020400649SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement d'adresse

SOCIETE STATION TACHY @ AUTODIAG MODERNE

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

(SUARL) capital : 18. 000 dinars

Siège social : 41 Rue aigle d'Egypte El Mourouj 5/2074

Matricule fiscal : 979708/S/A/M/000

En vertu du PV de STATION TACHY enregistré à la recette des finances El Mourouj le 13/01/2020 sous le n°20700168 quittance n°M004500.

Le gérant a décidé de changer l'adresse du siège social du 15, rue Hergla Cité Binousse Radés 2040.

Il a été déposé 2 copies dans le registre national des entreprises le 3/3/2020.

2020R00501SRUB2

DIRECTLINE'S

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 30.000 Dinars

Siège social : Afri-Immobilière, Rue de la Bourse, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1183784Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

en date du 28/01/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 26/02/2020, sous le n°20801419, quittance n°1773 il a été décidé ce qui suit :

- Transformation de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée;

- Mise à jour des statuts.

2020400632SRUB2

AUTRES SOCIETES

Remplacement d'un Président

D'un Groupement de Développement dans Le Secteur

De l'Agriculture et de La Pêche

Suite au procès-verbal de la réunion organisée sous la présidence de Monsieur le délégué de Jendouba Nord le 8 octobre 2018, il a été décidé de nommer Mr Soltani Jamel, titulaire de la carte d'identité nationale n°07812179, président du conseil d'administration du groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche de Atteb en remplacement de Mr Soltani Slim.

2020R00523SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 5/02/2020 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 6/02/2020 enregistrement n°20200438 quittance n°M012490 Mme Fatma Bent Ammar Bouzaiene a cédé à Mr Farouk Ben Jalel Saidi le fonds de commerce situé la rue 4417 n°7 Zahrouni Tunis exploité pour le commerce.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la parution au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 4/3/2020.

2020T00305FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation d'un fonds de commerce traité par Maître Moncef Wechtati et son assesseur en date du 02/02/2020 et enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 11/02/2020, sous quittance n° M006581, Mme Khira Ayadi, donneur de la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, à sons fils Kamel Homrani sis au complexe commercial «Souk Mercredi» rue Farhaht Hached, Jendouba.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution du présent au JORT.

2020T00306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Khaled Kouki avocat à Tunis en date du 24 février 2020 enregistré à la recette des finances la Marsa le 27/02/2020 sous le n°20201258 Quittance n°30620 Sté YOUSSEF AUTO représentée par son gérant Monsieur Mehdi Ben Hfaidh titulaire de la C.I.N n° 04687285, a vendu à Monsieur Mohamed Elhabib Gendil, titulaire de la C.I.N n°02321089, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité pour tout commerce sis à route de la Marsa km 13 Sidi Daoued.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocat Maître Khaled Kouki à l'adresse Imm. luxor2, 1er étage, Montpaisir 1073, Tunis dite dans les 20 jours à partir de la date de la parution de ceci au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 4/3/2020.

2020T00310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Beb Souika Tunis le 02/3/2020 enregistrement n° 20200543 quittance n°M014311 Mr Mohamed Souhayel Ben Salah Ben Bechir El Kedim a cédé à Mme Refka Abdelali le fonds de commerce situé à la rue Kasba n°147 Tunis exploité comme restaurant fast-food et pizza.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Echourouk du 6/3/2020.

2020T00312FCCC2

Etude Maître Tayachi Ali

Avocat

109 Rue Mohamed Ali Mateur

Matricule fiscal : S622637

Selon acte sous seing privé dûment enregistré à la recette des finances de mateur le 21/02/2020 sous le n° d'enregistrement 20200471 Quittance n°M010972 1 Mr Mohamed Ali Ibn Taarit carte d'identité n°8148257 Habite à la Cité Zouhour n°24 Mateur vend la totalité du fonds de commerce exploité en tant que location de robe de mariage sis à la rue de l'hokwa n°38 Rue Paris Mateur 7030 à un prix de 8.800 dinars pour les éléments matériels et moraux à Mr Mohamed Ali Rafraf carte d'identité n°07591167 Habite au 60 Cité Erraja. Cette annonce est publiée dans le journal "Echourouk" du 28/02/2020 et dans le Journal Le Quotidien à la même date.

L'acceptation des oppositions se fait au Bureau de l'avocat Maître Ali Tayachi 109 Rue Mohamed Ali Mateur.

2020T00313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mjez Elbab le 13/01/2020 n° de quittance M002804 n° d'enregistrement 20200113.

Mde Najla BT Boujemaa Riahi cin 02292977 a vendu le fonds de commerce sis à Av Habib Bourguiba Mjez Elbab Beja «vente Portable» avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Sami B Boujemaa Riahi Cin 02303689. Toute opposition entre les mains de Mr Sami B Boujemaa Riahi, 116 cité Ettadhamen Argoub Mjez Elbab Béja dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» du 6/02/2020.

2020T00317FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte en date du 20/02/2020 et enregistré à la recette des finances de Tabarka le 3/3/2020 quittance n°M008075 M. Mohsen Ben Ali Teraoui CIN n°00511098 a fait donation à Mme Habiba bent Khemeis Tagouthi CiN n°02457612 tout le fonds de commerce situé à la route Ain Drahem Tabarka 8110 exploité comme quincaillerie.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 5/3/2020.

2020T00318FCCC2

Avis

Les héritiers du feu Béchir Chorfi avisent le public que le local commercial destiné à la vente et la réparation des roues pneumatiques sis à l'Avenue Habib Bourguiba à Jendouba loué de son propriétaire monsieur Tahar Mardassi demeurant à Jendouba, que les parts d'héritage du dit local de ces deux filles Faten et Amina Chorfi ont été cédé à leur mère madame Bahia Ben Hinda par acte légalisé à la commune de Jendouba le 23/01/2020 et enregistré à la recette des finances de Jendouba sous le n° 20200272, quittance n°M006863 en date du 23/01/2020.

Les oppositions seront reçues auprès de madame Bahia Ben Hinda demeurant à route du cimetière cité Chorfa 2 Jendouba, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne (JORT).

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 6/02/2020.

2020R00488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 13-02-2020 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 19-02-2020 sous le numéro quittance M014571, n° d'enregistrement 20200557. Monsieur Abidi Tarek C.I.N. n°02561493, demeurant rue Omar Elkhayem n°6 Jendouba, a vendu à Monsieur Abidi Walid C.I.N. n°07820430 demeurant à cité les Jardins Jendouba tout le fonds de commerce lui appartement (café catégorie 1) sis Rue Tahar el Haddad Jendouba. Cet acte de vente est publié au journal Echourouk en date due 27-02-2020 n°10446.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur Abidi Walid à son domicile sis à cité les jardins Jendouba pendant un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte de vente au J.O.R.T.

2020R00495FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances de Mornag le 26/02/2020 quittance n°M011609 Mr Mehrez el Jeni demeurant à la Rue de la République cité Jabeur Mornag a vendu à Mr Hbib Mahwachi résidant au lotissement Meziène (تقسيم المزيان) Mornag les éléments incorporels du fonds de commerce sis à Avenue Farhat Hached Mornag exploité en la vente des fruits secs inscrit au registre de commerce sous le n°A0255452012.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du Maître Brahim Hichri Avenue de France n°21 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 5/3/2020 aux deux quotidiens à savoir Essahafa et La Presse.

2020R00500FCCC2

Extrait d'acte de cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/02/2020 enregistré à la recette des finances Hammamet le 19/02/2020 sous le n°20200951 reçu n°M023038.

Monsieur Hssine Ben Ali Beltaeif Tunisien résident à résidence EL NADA rue Moncef Bey Hammamet détenteur de la C.I.N n°05302837 n° d'immatriculation au RNE 1496075E cède à monsieur Nader Ben Amor Ben Hamed résident au n°24 Rue Mohamed Badra Manaret Hammamet titulaire de le CIN n° 06470346 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité station de lavages et dérivées sis à la route nationale n°1 Barreket Sahel Hammamet Nabeul.

Toutes les oppositions seront déposées auprès de l'acheteur sis à l'adresse du fonds route nationale n°1 Barreket Sahel Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de présente au JORT.

2020R00508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 21/02/2020 sous le n° 20200951 quittance n°M021096, Mr Abderraouf Hsairi, a vendu à Mme Soumaya Chouchene, le fonds de commerce du local sis au n°22 rue Ahmed Kheireddine Ariana destiné à la vente des produits d'hygiène et préparations parapharmaceutique.

Toute opposition doit être effectuée entre les mains de Me Mohamed Hazem Mansouri l'avocat à son cabinet sis au n°5 rue des oliviers Menzah 5 Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT,

Cet avis a déjà paru sur le quotidien Echourouk du 5/3/2020.

2020R00512FCCC2

Vente de 50% d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 12 février 2020, enregistré à la recette des finances de Mjez el Beb, le 19 février 2020, sous le n°M009095, n° de reçu 20200391, Monsieur Saïd Elhammami CIN n° 022910195 en date du 22/10/2013 demeurant au 129 rue 9 Avril Elargoub, Mjez el beb, Béja, a cédé à Monsieur Jaafer Kacem CIN n°07536474 en date du 6/8/2019 demeurant à Sidi Medyen Béja, 50% du fonds de commerce consistant en un restaurant sis à Iden au bord de la RN 5 liant Tunis à Mjez el Beb.

Toutes oppositions peuvent être présentées au cabinet de Maître Ali Bornaz situé au 13 Rue Docteur Calmette Mutuelleville 1082 Tunis dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Essahafa» et «la Presse» du jeudi 5 mars 2020.

2020R00524FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 17/12/2019 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 18/12/2019 sous le n°M076526 ; Mr Chams Khrisi et Bassem Khalfi ont signé un contrat de désistement concernant la totalité du fonds de commerce sise à Monastir dans dixième arrondissement ayant pour objet la vente de volaille et de ses dérivés à un prix s'élèvant à 4000 dinars.

Toute opposition doit être faites chez l'acheteur sis au quartier Sidi Nasser n°118 Monastir.

Avis publié aux journaux «Echourouk» et «Le quotidien» du 29/01/2020.

2020S00283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 27/02/2020 à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 Sousse quittance n°M014139 enregistrement 202004061 la société DENIM WASH COMPANY SARL identifiant unique 1437836/v Sousse ayant son siège social à la zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse, a vendu à la société TRIO WASHING, SARL, identifiant unique n°1654283 T, ayant son siège social à la zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse 4000, la totalité du fonds de commerce exploité en une plateforme de délavage et de textile sis à la zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Hichem Ben Abdallah avocat à la cour de cassation titulaire de la carte d'identité nationale n°02978268 matricule fiscal n°412807Z dont l'étude est sise à 27, avenue de la République dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 5/3/2020.

2020S00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 27/02/2020 à la recette des finances rue 3 septembre 1934 Sousse quittance n°M014129 enregistrement 20200405 La société DENIM FASHION, SARL , identifiant unique 1430304 /P ayant son Siège social à la cité El Ons Essfeya bloc B Sousse, a vendu à la société TRIO WASHING, SARL identifiant unique n°1654283 T, ayant son siège social à la zone industrielle Sdi Abdelhamid Sousse 4000 le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce qui consiste en une plateforme de délavage et confection de textile sis à la zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Hichem Ben Abdallah avocat à la cour de cassation titulaire de la carte d'identité nationale n°02978268 matricule fiscale n°412807Z dont l'étude est sise à 27 avenue de la République dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 5/3/2020.

2020S00286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté de 24/02/2020 enregistré à la recette des finances de Jemmel à la date de 24/02/2020 sous le n°20200404 quittance n°14180 Mr Sofien Ben Hamadi Ben Abdeslam Gareb a vendu à Mr Mouhamed Amin Ben Rachid Ben Mouhamed Edoss à la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue de la République Jammel pour l'usage du commerce et autres commerce spécialisé en détail vente des vêtements.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 28/02/2020.

2020S00287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, daté du 21/02/2020, enregistré à la recette des finances de Sousse le 24/02/2020, quittance n°M010964, enregistrement n°20200456, Hédi Ben Lotfi Ajimi, demeurant à 23 rue Imam Ibn Hanifa, cité Erriadh, Sousse, a vendu à Samir Ben Mohamed Essalah Frad, tout le fonds de commerce à usage de vente des vêtements prêts à porter en détail, objet de l'identifiant unique n°16334880, sis à la rue Kobros, immeuble Gahbiche, Sahloul 4054, Sousse Jawhara avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de l'acheteur Samir Frad à son domicile élu au cabinet de son avocat, Maître Ben El Ghali Ines, sis à la rue Ibn ElJazzar, immeuble des Arcades, 4000 Sousse dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux quotidiens : «جريدة الشروق» du 28/02/2020 (Annexe) page 15 et «Le Quotidien» du 28/02/2020 page 22.

2020S00289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte notarial daté du 3/3/2020, enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse selon quittance n°M008882, M. Mondher Amamou, titulaire de la carte d'identité n°02772941, vend à la Société de distribution des fromages du Sahel, spécialisée dans le commerce en gros des fromages, dont le siège social se trouvant à : Rue Ibn Al-Amid Khezama Ouest 4071 Sousse, identifiant fiscal : 1193178D, en la personne de son représentant légal M. Anis Hichem Ben Fredj, titulaire de la carte d'identité n°08426839, la totalité du fonds de commerce avec toutes composantes matérielles et morales, s'agissant d'un local destiné à la vente des produits alimentaires, situé à la cité Sahloul, Khezama Ouest, Sousse.

Les oppositions devront être déposées dans l'étude de Me Imen Mhamdi, notaire à Sousse, sise Rue de Palestine, Immeuble Jedidi, en face de la mosquée Essaber à Sahloul 1, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication de cette annonce au Journal officiel.

2020S00290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre Dumas Bâb Bahr Sfax

Par un acte sous-seing privé signé le 29/3/2019, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 26/02/2020, le sieur Matoug Jarboui a vendu au Sieur Aymen Ifaoui la totalité du fonds de commerce du restaurant sis à la route Kaid Mhamed km 3 Sfax. Le prix de 10.000.000D a été consigné entre les mains du sieur Mohamed Ben Ameur. Toutes les oppositions seront faites à son domicile sis à cité Elhabib rue Cambodge Sfax. Cette annonce a été publiée au Journal Essabah du 01/3/2020.

2020X00420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 25/02/2020, enregistré le 28/02/2020 à la recette des finances de Sfax sous n°20200847, quittance n°M023349 Monsieur Hassen Ben Abdessalem Chaachoue titulaire de C.I.N n°08159847 a vendu à Madame Sahar Bint Salem Bellaj titulaire de la C.I.N n°08839001, la totalité du fonds de commerce de la buvette nommée «PATCH COFFE», exploité au local sis au magasin n°22 au rez-de-chaussée du complexe commercial et résidentiel «city center» au bord d'avenue Majida Boulila à Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains du vendeur de fonds de commerce Monsieur Hassen Chaachoue dans un délai de vingt jours à partir de la publication des présent avis au JORT Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «Essabeh» du 4/3/2020.

2020X00422FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé le 20 février 2020 par les deux notaires Mohamed Nader Maaloul et Trabelsi Imhamed enregistré à la RF Gremda le 25 février 2020 n°M17524 Firas Trabelsi CIN 11004539 son domicile rue de Liberté n°66 bis Gremda Sfax a donné au profit de sa mère Zehia Hajji Trabelsi CIN 05275419 domicile n°58 Gremda Sfax la totalité du fonds de commerce coiffure et esthétique pour Hommes situé à Route de Gremda km7 centre Sahnoun 3042 Sfax identifiant unique n°1487308B.

Les oppositions seront reçues au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à Route de Gremda Km 6.5 immeuble Koubaa Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication est faite dans le journal «Echourouk» page 26 et le journal «Assabah» page 26 les deux datés le 4 mars 2020.

2020X00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/01/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 18/02/2020 (quittance n°M017077 enregistrement n°20200671), Mme Souad Elmalleh titulaire de la CIN°03435668 délivrée le 11/02/1999, a vendu à Mr Habib Bougnim titulaire de la CIN n°03539888 délivrée le 28/10/2004 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente du tabac et journaux exploité au local sis Rue Boumesouer Houmet Essouk Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2020X00436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date le 2/3/2020, enregistré à la recette des finances de Diar el Wafa Sfax sous n°20201190 et la quittance n°024521, le 3/3/2020.

Mr Abdeljabbar Ben Mohamed AttaWergui a vendu la totalité de son fonds de commerce de vente des fruits secs au local sis route el Alain km 1 Sfax à Mme Amira Bent Rachid Algargouri. Toute opposition sera reçue au bureau de maître Ben Abdallah "Mohamed sis avenue Taib Elmhiri Imm Erriadh n°84 2ème étage Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux "Achourouk" et "le Quotidien" le 5/3/2020.

2020X00438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 7/01/2020 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 31/01/2020 sous le n°20200604 quittance n°11259, Tecno- House a cédé à California Foods tout le fonds de commerce sis au 44 rue Rifrin Route de la Marsa.

Les oppositions auront lieu chez Maître Hounaida Sehli sis au 5 Rue Abadallah Cheikh Ariana.

Cette annonce a été publiée aux Journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» le 20/02/2020.

2020400620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/02/2020 enregistré à la recette des finances de El Manar en date du 18/02/2020, Quittance n°M012406, Enregistrement n°20200390 la société «LE CERCLE» S.A.R.L inscrite au registre National des Etablissements suivant son matricule Unique n°1442634V représenté par son gérant Monsieur Ibrahim Ben Khelifa Ben Youssef Bouras à Messieurs Mohamed Tayeb Hadri et Rostom Hadjar et ce à parts égales entre eux, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial sis au Rez-de-chaussée de l'Immeuble n°33 Rue 6828 Cité Ibn Khaldoun Tunis édifié sur le terrain du T.F n°146289 Tunis et destiné à tout genre de commerce.

Le prix de vente a été consigné entre les mains du Rédacteur du Contrat Maître Mohamed Taher Bargaoui Avocat à la Société «AL MIZANE D'AVOCATS» (M.F N° 1555289/Y) et ce par virement à son compte courant bancaire. Toutes les oppositions éventuelles se feront entre ces mains à son Etude sis au 2 Rue de Sfax 2ème étage Bureau n°10 Ben Arous dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

A été publié au journal la Presse le 4/3/2020.

2020400623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé légalisé le 30/01/2020 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana sous le numéro 20200926 quittance 16526, monsieur Ahmed Dlimi demeurant au 9 bis, rue d'Irak - 1002 - Tunis, 2ème (appartement madame et monsieur Dlimi) a vendu à la société TRAVERSA SARL, représentée par son gérant Ali Ayadi, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1636801R, ayant son siège social à la route de Tunis Km 2, résidence JAMIL, 7ème étage 3032 - Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce des meubles et la vente à emporter de sandwichs et pizza au 36, avenue Fattouma Bourguiba, Soukra Ariana. Les oppositions doivent être adressées au vendeur du fonds de commerce objet de la vente à l'adresse suivante : cabinet d'avocats Labib sis au 67, avenue Alain Savary, cité Jardin 2, bloc B, 5ème étage, bureau n°4, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk daté le 4/3/2020.

2020400627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances D'Hammamet le 25/02/2020 n° de quittance M024856, n° d'enregistrement 20201061, Mme Feryel Bssis donne à titre de vente le fonds de commerce à Monsieur Anouar Amdouni cin°09498965 Son Espace Commerce Article En Or sis à Avenue El Koweït 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériaux, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à la demeure du maître Abdelkader Fenina avenue de la libération 8050 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 4/3/2020.

2020400634FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzah 6 le 27/02/2020 enregistrement n°20201250 quittance n°025875, Mr Anis Nasri CIN n°05532990 M.F n°1281445/W sis à Résidence les jardins appartement A 13 les Jardins d'El Menzah 1 El Mnihla Ariana, a vendu à Mme Amel Bent Sabri El Ghdemsi CIN n°15016351 sise à 53 rue El Emtiez Cité Khalil Marsa West Tunis le fonds de commerce situé au rez-de-chaussée au n°6 Avenue de la Liberté El Menzah 5 à l'Ariana exploité comme Buvette.

Toute opposition doit être déposée au Cabinet de Maître Ahmed Radhouani avocat à la cour d'appel sis à Avenue nouvelle ère, résidence Salambo, Immeuble El, Bureau E4 Ennasr 1 à l'Ariana 2001, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT.

Publication au journal le Quotidien du mercredi 4 mars 2020.

2020400637FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce «Gérance libre» légalisé en date du 25/10/2019 et enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri de Nabeul le 6/11/2019 (Enregistrement n°19303687; Quittance n°M092738) Madame Nada Ben Fraje CIN n°06366012 a loué à la société Ange SARL; IU n°1342558/T représentée par la gérante Madame Saoussen Jmaa CIN n° 06381034 la totalité de son fonds de commerce exploité dans la vente des chaussure; vêtements en cuir et sacs sis à Avenue Hadi Chaker Nabeul ; Pour une durée de deux ans renouvelables à partir du 15/10/2019 jusqu'au 14/10/2021.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné; dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa » et «la Presse» jeudi le 5/3/2020.

2020T00314FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 21 février 2020 enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 27 février 2020 sous le n°20300396 quittance n°M011402, Lamia Bouali, CIN n°07017908, a loué la totalité du fonds de commerce à Aymen Bokri avec ses composantes matérielles et immatérielles connu par le nom commercial "Agence belair immobilière" situé 90 rue Ferdaous Hammam-Lif Ben Arous.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" le 5 mars 2020.

2020R00506FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce signé en date du 21/02/2020, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 27/02/2020 sous n°20300822 quittance M018142, Madame Lamia Bouali titulaire de la CIN n°07017908 en date du 01/11/2019 a loué à Monsieur Bilel Mejri titulaire de la CIN n° 07119924 en date du 31/12/2009 le fonds de commerce Agence immobilière(agence immobilière douiri) situé à l'avenue la Liberté Fouchana Ben Arous.

Publié au journal le Quotidien en date du 5/3/2020.

2020R00510FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte écrit daté le 28/2/2020 et enregistré à la recette des finances de Chebba le 28/02/2020 sous le n°20300179, identifiant unique 1597281 V madame Ekram Hamidi loue à madame Imen Marzouk le fonds du commerce, sis rue Hédi Chaker; enregistré au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Mahdia sous le n°A16279762018 moyennant un loyer annuel de 4.200 d.

2020S00288FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Déclaration de constitution d'une association

Nom de l'association : Association de l'ancien club sportif Sfaxien.

Siège : Route du nouveau port - rue Raed Bejaoui - Sfax

Objet : Socio-culturel

Objectifs :

- Consolider l'amitié entre les anciens joueurs et contribuer à leur briefing physique et moral et effectuer des activités de loisir.

2020T00334APSF1

Homologation de résolutions

Constitution de syndic

Suite à l'AG du 19/1/2020 enregistré à la recette des finances El Mourouj, le 28/01/2020 sous le n°20800399, il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence Immeuble «Arcopol» El Mourouj 5 Ben Arous.

Président : Monsieur Nidhal Yaakoubi.

Trésorier : Monsieur Mahdi Wrari.

2020R00515APSF2

Constitution de syndic

Suite à l'AG du 9/02/2020 enregistré à la recette des finances Raoud, le 18/02/2020 sous le n°20700654, il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence Immeuble «Rihab3» Raoud.

Président : Monsieur Wajdi Ben Brahim.

Trésorier : Monsieur Abderrazek Jawedi.

2020R00516APSF2

Avis

Syndic Résidence Zitouna Bloc "C", Cité les Palmerais Laouina Tunis: Conformément au P.V. de l'A.G. en date du 12/01/2020 enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le n°20700389 reçu n°M007429, il a été décidé l'approbation des rapports de gestion relatifs au mandat écoulé et l'élection des membres du nouveau bureau et la répartition des responsabilités entre eux comme suit : Mr. Yassine Haddar Président, Mr. Mohamed Besbes Trésorier, Mr. Nabil Abdmouleh Membre et Mr. Hichem Krichen Membre.

2020400635APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Aiid Lahweg, Commerçant, résident à 46 rue de la République Menzel Tmim, titulaire de la CIN n°01625211.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tel : 71 297 117/ 20 898 316.

Propriété saisie : Il s'agit des parts indivises à usage de construction objet du titre foncier n°613393 Nabeul dénomme Radhia 74, les parts indivises sont d'une superficie de 277,254 de la superficie générale de l'immeuble qui est de 2560 mm ; l'immeuble est délimité du nord par un immeuble revenant aux héritiers GAWA, de l'est par une maison de Thaw Werghemmi, du sud par une route ouverte au publiques de l'ouest par un immeuble privé.

Mise à prix : 14.165.905d après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 6/4/2020 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2020R00521VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Maître Abid Nizar

Huissier de justice

Rue des Jasmins Imm Soprillam - Bureau n°106 Sousse

Tel : (73)202.501

Fax : (73)202.502

Créancier demandeur de poursuite : Najwa Bent Mohamed Habib Atigue, non inscrite au Registre National des Entreprises, titulaire de la C.I.N n°05532665, demeurant au 11, Rue Bechir Bouraoui - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Amel Dhaouii avocate demeurant à la rue 22 Janvier Imm ESSAADA Sousse.

Débiteur saisie : Ecole Primaire Privée «KID'S PARADI» SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°1403955S, demeurant à la rue Moez Ibn Badis Imm Zayatine Khezama ouest - Sousse.

Titre exécution : - expédition exécutoire n°62029 de jugement de cour de 1ère instance de Sousse du 4/6/2018 ordonnant la vente de fonds de commerce sis à la rue Moez Ibn Badis Imm Zayatine Khezama ouest - Sousse.

- Ordonnance sur requête n°85183 du 13/5/2019.

Le fonds de commerce objet de la vente : C'est un fonds pour le commerce d'une ECOLE PRIMAIRE PRIVEE CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS connue sous le nom «KID'S PARADI» revenant à la propriété de la débitrice avec tous ses éléments qui consiste en ce qui suit :

Les éléments incorporels : La clientèle l'achalandage le droit au bail l'enregistrement Inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°1403955S.

Les éléments corporels : Ensemble de biens utilisés dans le fonds cité au cahier des charges.

Mise à prix : Quatre vingt treize mille quatre cent trente six dinars (93.436D000).

- Les éléments corporels : 76.600d000.

- Les éléments incorporels : 16.836d000.

Les frais : les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

Date et lieu de la vente : le 16/4/2020 à partir de 10h du matin au siège du fonds de commerce sis à Rue Moez Ibn Badis Imm Zayatine Khezama ouest - Sousse.

Toute personne peut visiter le fonds et consulter le cahier de charges auprès de l'huissier de justice durant la semaine.

La visite du fonds : Pour toute personne veut participer à la vente doit consigner 10% du prix suivant un chèque certifié ou en espèce de Huissier de justice.

L'adjudication ne sera prononcée que lors de paiement du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2020S00269VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Manel Saad

Rue Léopold Senghor, Route de Tunis Sousse

Partie saisissante :

Mohamed Ben Habib Bader, Kamel Ben Salah Ktib, Samir Ben Othmen Ata, Atef Ben Laroussi Hammouda ; Anis Boukris ; Mansour Ben Mohamed Ayech, Elhawari Abed, Wisem Guerrida, Ahmed Ben Mohamed Karmous, Fethi Sgayer, Abdellah Ben Sadok Bahri, AbdelKader Ben Salem, Monther Ben Salem, Fethi Ben Amor Ben Kalifa, Mohamed Ali Glii, Fethi Chiba, Mohamed Boujneh, Taher Ben Mohamed Legren, Ahmed Ben Salem Chaaben, Abdlekrim Ayech, Abdessattar Sgayer, Foued Achour, Abderrazzak Bouhlel, Abdelmajid Bahri, Mehdi Marjouaa, Hichem Kalfallah, Omar Sgayer, Omar Alwi, Mansour Ben Jaawen, Mohamed Zidi Abdelmoneem Zaghbeni, Kamel Cherif, Hafeth Hamlawi, Lotfi Jaawen, Kamel Jedidi, Hédi Belhaj, Jamel Ben Yahya, Kalifa Arar, Ali Deli, Tarek Ben Dali, Sami Ben Lazreg, Bourawi Klifi, Anis Hamila, Chokri Ourabi ; Arbi Krir, Lotfi Kalfallah, Abdelweheb Draba, Charfeddin Boubaker, Tawfik Ben Kdija, Ali Lakdher, Foued Twil tous de nationalité tunisienne ayant leurs domicile élu, au cabinet Maître Manel Saad l'avocate à Sousse, sis 31 Rue Léopold Senghor Sousse.

Partie saisie : Société Tunisienne de Meubles «CTM» titulaire de registre, de commerce n°B116641997 ayant son domicile élu au cabinet de Maître Lotfi Rais sise à la rue de l'Indépendance immeuble saiden.

Avocat poursuivant :

Maître Manel Saad, l'avocate à la cour d'appel à Sousse, sis 31 Rue Léopold Senghor Sousse. (Matricule fiscal : 1042100R/P/000).

Le bien mis en adjudication :

La totalité du terrain objet de titre foncier n°52096 Sousse, dénommé "TOUNES LEL ATHETH", constitué de la parcelle n°1 du plan de lotissement de l'OTC est situé à Bni Kalthoum, Msaken gouvernorat de Sousse.

D'une superficie totale de deux Hectares, quatre-vingt Are et soixante Centiare (02H 80A et 60C)

Mise à prix : Quatorze million six cent soixante et onze mille et trois cent dinars (14.671.300.000d).

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi 02/4/2020 à 9 h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication le terrain ci-dessous à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première instance de Sousse.

La visite des lieux :

Est à chaque jour de la semaine de 9 h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé chez l'avocate poursuivante ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1.

2020S00291VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Nadri Mouldi

Avocat à la cour de la cassation

A Médenine demeurant à l'immeuble Bousaid, avenue 02 Mai 1966 Médenine

Partie poursuivante : 1- Naim Ben Youssef connu el Hédi Ben Mhenni El Najjar, ouvrier pharmacie, demeurant cité maison de culture Ben Guerdane gouvernorat Médenine, élisant domicile à l'étude de son maître Nadri Mouldi, avocat de Médenine étude immeuble Bousaid Avenue 02 Mai 1966 à Médenine.

2- Haithem Ben Naim Ben Youssef connu el Hédi Ben Mhenni el Najjar étudiant, demeurant région el Riadh Djerba gouvernorat de Médenine, élisant domicile à l'étude de son maître Nadri Mouldi, avocat de Médenine demeurant à l'immeuble Bousaid, Avenue 02 Mai 1966 Médenine.

Partie saisie : - Héritiers El Hédi Ben Dhaou Ben Khalifa Zouari ils sont :

1- Sa mère : Mariem Bent el Béchir Ben Abdallah Bousaida femme au foyer, demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

2- Sa veuve Yzza Bent Ali Al Swaee à son égard à l'égard de ces enfants mineurs : Mohamed Ali Zaouari, Iyad Zaouari et Lina Zouari femme de foyer, demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

3- Les enfants majeurs :

- Tahani Bent el Hédi Zouari femme de foyer demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

- Amani Bent el Hédi Zouari femme de foyer demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

Immeuble saisi : L'immeuble situé à cité 09 Avril région El Sayah Ben Guerdane gouvernorat Médenine «qui consiste en une parcelle de terrain contient un immeuble résidentiel rez-de-chaussée coté Qibla l'est et Al Jouf il contient 4 chambres, une salon, une cuisine, une salle de bains, grand hall, un petit couloir, une véranda, une terrasse circulaire et un hall du coté ouest, n'est pas couvert aussi l'Immeuble consiste un immeuble résidentiel de deux étages, inférieur et supérieur devant Qibla et l'est et il est divisé en deux parties :

- Rez-de-chaussée : il y a une salle rectangulaire et une salle de bains, une armoire ainsi deux entrepôts grands, ouverts les uns aux autres et il y a deux grandes portes en acier, il est complet pour la construction.

- Premier étage : Il dispose d'un immeuble résidentiel moderne en voie d'achèvement construit en briques plancher en ordus. Il relie également les terres locales et l'immeuble de deux étages en font partie d'un plancher carrelé et il limite la propriété entière.

Qibla : Entrée commune puis la propriété Dhaou Zouari à la longueur de 4m puis il se plie vers l'est à la longueur de 17.30 m. Est : d'une part Dhaou Zaouari et d'autre part Salah Zaouari et dans la troisième entrée suivie par Adel Zouari en longueur 18.25 m puis pliez en longueur 13.80 m.

Jouf : Mohamed Zouari en longueur 20.60 m puis en longueur 12.50 m s'allonge en longueur 12.30 m.

L'ouest : Fils Massoud Zouari en longueur 11.80 m puis en longueur de 3.00m puis en longueur 5.30 m s'allonger en longueur 14.00m puis en longueur 5.00m puis en longueur 4.45 m puis en longueur de 9.00m et en longueur de 2.00 m.

La superficie totale est de 1200 mètres carrés (mille deux cents mètres carrés).

Il y a aussi une entrée piétonne sa largeur 1.80 cm reliant les immeubles résidentiels de Salah, Adel et Mohamed Zouari à l'entrée commune et sa superficie en dehors de la zone de mille deux cents mètres carrés».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt quinze milles sept cent vingt cinq dinars «195.725. 000 d» outre le frais de poursuite suivant la valeur fixée par l'expert Roaya El Maii en vertu de l'ordonnance sur requête n°150487 rendue par le président de première instance de Médenine le 20/8/2019.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi le 13/4/2020 à 9h et suivant à la chambre de ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine palais de justice.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible dans tous les jours de la semaine de 8h à 18h, comme il est possible de consulter le cahier des charges à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant toute personne qui veut participer à l'adjudication doit consigner le 1/3 de la mise à prix avant la séance en espèce ou par chèque certifié, les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention au préalable de l'autorisation de Monsieur le gouverneur.

2020X00416VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Samir Ben Mohamed Ibn Hadj (débiteur - hypothécaire) ouvrier à l'étranger, titulaire de la CIN 09038231, y demeurant : 1) Route de Matar Km4 Cité Amal 3064 Cité Elbahri Sfax. 2) Route de Tunis Km6 Rue Ibn Sina ramifié donnant sur l'avenue Mongi Slim Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n° 26502 le 28/01/2020 sur la totalité de la propriété sise à la ceinture reliante entre Route de Tunis et Teniour Km6 Avenue Mongi Slim exactement à l'avenue Ibn Sina Sfax représentée par une parcelle de terrain de superficie est de 400 m² clôturée par dos murs de 4 cotés ou existe un local d'habitation sous forme d'une villa, orientation Est qui contient; salon, salle de séjour, couloir,cuisine salle de bain, 3 chambres et W.C La superficie couverte de la villa est de 161 m² et garage pour la voiture de superficie est de 31 m². Les limites de cette propriété du Sud Khobbi, de l'Est entrée d'où son entrée, de l'ouest Chaari et du Nord Eser Jarayya.

Mise à prix : est fixé deux cent vingt mille Dinars (220.000.000D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi le 6 avril 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 73.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent. Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2020X00423VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Le sieur Zouari Morched Huissier Principal judiciaire à Sfax informe qu'en vertu du jugement n°60492 du 11/3/2019 issu du tribunal de première instance de Sfax sur demande de Monsieur Hakmouni Rochdi son lieu choisis chez Professeur Hakmouni Hela Avocat à Sfax a été décidé la vente du fonds de commerce sujet de la saisie exécutoire à l'encontre de Monsieur Kesentini Abdel Hamid n° CIN 01260244 situé rue sidi Belhasen Souk Kanoun n°38 la Madina El Arbi Sfax dont son activité est artisan Bijoutier. Sa superficie est de 2.93 m² avec toutes ses composantes matérielles et morales et pour le dernier acheteur.

Prix de l'ouverture : 6.498 ,000 DT après réduction de 10%.

Date et lieu de la vente : Jeudi 16/4/2020 à dix heures du matin au lieu de la vente du fonds de commerce. Il vous est possible de voir le cahier de charges chez l'Huissier judiciaire ci-dessus mentionné. Aussi il vous est possible de voir le lieu du fonds de commerce durant tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

Les dépenses : L'acheteur qui aura l'adjudication, supporte les dépenses procès verbaux rédigés en vertu de l'exécution de jugement ci-dessus mention ainsi que les dépenses d'enregistrement du procès-verbal de la dite vente et de publication de celle-ci. Ces dépenses proclamées le jour même de l'addiction lors de leurs précisions d'une façon définitive.

Note : Il n'est possible d'adhérer aux enchères publiques qu'aux personnes qui ont dument présenté un chèque certifié d'un montant s'élevant à 2.145,000 DT auprès de l'Huissier judiciaire ci-dessus mentionné. Il n'est aussi possible d'adjuger que les personnes qui ont présenté tout le montant et les dépenses numéraires ou par un chèque certifié de l'existence de la provision. Le vente est libéré présenter les notifications survenues à l'article 190 du journal de commerce concernant les opérations commerciales et les bénéfices des trois dernières années financières

Pour de plus amples information, prière contacter l'Huissier notaire Professeur Zouari Morched à son cabinet situé Avenue Habib Bourguiba Im intilaka 2 Sfax 3ème étage ou bien par téléphones 74 225 584 - 98 413 557.

2020X00427VEPA1

Adjudication après réduction du prix initial de 40 %

Le créancier poursuivant : Hamda Ben Kazdallah, titulaire de la C.I.N n°05282676 du 31/10/2013, gérant dans une société, sis à route de l'Ain km 12.5 Ain charfi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Turki Makram, Avocat à la cour de cassation sis à la rue Aboulkacem Echebbi Immeuble Ellissa centre 2ème étage n°203 Sfax, titulaire de la C.I.N 05319141 réancier saisi : Elbahri Ben Mohamed Amara, titulaire de la C.I.N n°04131628, vendeur des poissons, n'est pas inscrit au registre de commerce sis à avenue de la Liberté Elhouma Elhamra impasse n°12 khniss Elmonastir.

Mise à prix : Est fixée par Monsieur Khalifa Bouzgarrou l'expert auprès du tribunal de 1ère instance de Monastir et après réduction du prix initial est de vingt mille quatre cent quatre vingt sept dinars 858 millimes (20.487d, 858) pour les parts indivises sis mentionnées en exécution de l'ordonnance sur requête n°60424 en date du 11/7/2019.

Immeuble saisi : Les parts indivises 1806 parts de la totalité de 25920 parts de la propriété sujet du titre foncier n° 30928 Monastir, d'une superficie de trois hectares cinq art quarante quatre centiares (03 h 05 ar 44 ca), sis au Gouvernorat Elmonastir, il s'agit d'un terrain contenant des arbres d'oliviers et le reste terrain nu.

Date de l'adjudication : Mercredi 8/4/2020 à 9 h du matin et suite à la salle de vente aux enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Conditions de l'adjudication :

Pour toute participation à l'adjudication il faudra la consignation du 1/3 de la mise à prix et tout adjudicataire doit être assisté par un avocat, de même tout adjudicataire de nationalité étrangère doit être autorisé préalablement par monsieur le gouverneur de Monastir.

La visite de la dite propriété est effectuée tous les jours de la semaine pendant les heures du travail.

2020X00428VEPA1

Etude Maître Feki Abdelkarim

Rue Hafouz Immeuble Elintilaka Sfax

Le poursuivant :

1/ Mr Chedli Bn Maatalah 2/ Khadija Siala, demeurant à cité simar sud rue 888 numéro 11 route Aéroport Sfax, leur avocat maître Feki Abdelkarim rue Hafouz immeuble elintilaka Sfax.

Le poursuivi :

Mme. Sondes Gharsellawi, pour son compte et le compte de son fils mineur Rasem Ben Majdi Ben Chedli Ben Maatalah demeurant route Aéroport klm 8 Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Feki Abdelkarim demeurant à rue Hafouz immeuble elintilaka Sfax.

L'immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble sujet du titre foncier numéro 124437 Sfax appelé «el majed» sis à route Gabès km 9 cité Tina Eljadida Sfax.

Ses limites du nord rue, de l'est un voisin, de l'ouest rue, du sud un voisin l'immeuble consistant en un terrain presque rectangulaire clôturé de toutes ses faces.

Son entrée est de sa face Est.

La superficie du terrain est de 183m² où est édifié une maison, la maison consiste en un hall, un couloir, une chambres, une cuisine, une salle de bain, une véranda s'ouvre à l'ouest, son parterre est en carreaux, la superficie de la maison 49m².

L'immeuble est doté de l'électricité et de l'eau.

Mise à prix de la vente :

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante huit milles dinars (68.000D,000) d'après expertise légale.

Date et lieu de vente :

La vente aura lieu devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax 2 sus quatre rue Mohamed Alloulou prés de la CNSS Sfax le mercredi huit avril deux mille vingt (8/4/2020) à partir du 9 heures du matin.

2020X00429VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Avocat poursuivant Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

De la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS»

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage

Montplaisir - 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme RC n°B167001997, représentée par son Président Directeur Général, siège social 9 rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Les Héritiers Feu Mohamed Akil Ben Mohamed Moncef Ben Ahmed Jeait qui sont Monsieur Sadok Ben Hammouda Ben Mohamed Jelassi titulaire de la CIN n°00138442 demeurant à la rue Ibn Sina Ras Jebal gouvernorat de Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis, MF : 000MA745188T.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble objet du Titre foncier n°148718 Tunis dénommé «Melk Jaiet» d'une superficie totale de 474 m² divisée en 474 parts consistant en un terrain nu sis à Gammarth Village au bord de la rue «Rahma» en face du complexe d'habitation «Résidence Diar Gammarth» banlieue nord de Tunis dans un quartier d'habitation de standing récent et la plupart des habitations sont des villas et duplex équipés de toutes les commodités et relevant de la délégation de la Marsa, municipalité de la Marsa gouvernorat de Tunis ayant la forme rectangulaire à usage de construction facile exploiter car se trouvant à primitivité de toutes les commodités. La parcelle porte le n°8 du plan du lotissement mère et se trouve dans un lotissement autorisé et bien délimité à usage d'habitation et le pourcentage d'exploitation est (CUF) et la hauteur (COS).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à quatre cent vingt six mille six cent dinars (426.600,000).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 14 avril 2020 (14/4/2020) à 9h du matin et suivant.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2020400616VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé consistant en un appartement sis au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle N°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", Hammam-Lif Ben Arous - objet du titre foncier n°47377 Ben Arous

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus le grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement "CIAR" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU n°0751191B, ayant son siège social au n°03 rue Hollande, -Tunis, en sa qualité de cessionnaire en lieu et place de son cédant. La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus le grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mme. Yosra Bent Abdelhamid Yaich épouse Gharbi (C.I.N n°05292449), demeurant à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", 1er étage, appartement n° 04 et 05, Hammam-Lif, -Ben Arous-. Ou bien : à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", 1er étage, appartement n°05 et 06, Hammam-Lif, -Ben Arous-. Ou bien; au n°30 avenue de France, Ezzahra, Ben Arous.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF n°0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus le grand, -Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

Selon les données du registre foncier :

- L'appartement situé au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n°14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", Hammam-Lif, Ben Arous, d'une superficie de 00 a 41ça (41m²), fractionné en 41 parts, dénommé "BEN TANFOUS 14", faisant l'objet du titre foncier n°47377 Ben Arous.

- Les quotes-parts indivises afférentes à l'appartement susvisé dans les parties communes soit 28/1076 parts dans le titre foncier n°34879 Ben Arous, dénommé "JUSTIN GUIEN II".

Selon le rapport d'expertise en date du 26/8/2019 établi par Mr. Othman El Mehri l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 15/02/2019 sous le n°30858

L'appartement susvisé est à usage de bureau et il se trouve au 1er étage de l'immeuble sis à l'angle n° 14 avenue Habib Bourguiba et n°35 rue de l'Algérie, immeuble "Ben Tanfous", appartement n°06, Hammam-Lif, Ben Arous. Il se compose d'un grand hall, de 02 bureaux et d'une salle d'eau, d'une superficie de 41m², faisant l'objet du titre foncier n°47377 Ben Arous.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est couvert par le céramique de qualité moyenne, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, les murs de la salle d'eau sont couverts par la faïence et elle est dotée par tous les équipements sanitaires.

L'état de l'appartement est bien.

Les matériaux utilisés sont de qualité moyenne.

L'appartement est équipé par la climatisation chaude et froide.

L'appartement est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

Observation : L'appartement saisi et mis en vente est actuellement loué à une tierce personne. (Voir le cahier des charges pour plus de détail).

5) Mise à prix :

Elle est fixée à soixante treize mille huit cent dinars (73.800,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, Ben Arous, le jeudi, seize avril deux mille vingt (16/4/2020), à partir de 9 heures (affaire n°40656).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, -Ben Arous-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus le grand, -Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2020400624VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après réduction du prix introductif de 40%

Cabinet maître Sana Saadallah

MF : 000/P/A/853764/H

Saisissant : Mokthar Ben Ali Belkhir, CIN 01873505 demeurant à rue Marg Ellil N°14 Kairouan.

Partie saisie : El Mekki ben Othmen Bahlous, demeurant à 44 rue Rimel kram Ouest, et à rue 12/14 Houmet el Jamaa Kairouan élue domicile cabinet maître Tarek Sdiri avocat à la cour de cassation sis à 58 rue Jazira Tunis

Avocat poursuivant : maître Sana Saadallah avocate à la cour de cassation MF : 000/P/A/853764/H, Cité Mahrajène Immeuble soulwane 1, Tunis

Immeuble à vendre : objet du titre foncier 156026 Tunis, sis à 44 rue Rimel Kram ouest Tunis superficie; 78 m² consistant en une maison composée d'un hall, deux chambres, cuisine et salle d'eau avec douche et terrasse et un étage en cours de constitution.

Mise à prix : soixante deux mille six cents dix huit dinars huit cents deux millimes (62618.802 d) ainsi que les frais légaux pour la première audience et les frais de la deuxième audience.

Date et lieu de l'adjudication : mardi 31 mars 2020 à partir de 9 heures devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Condition de visite de l'immeuble : chaque jour au cour de la journée.

2020400636VEPA1

Vente aux enchères

Maître Samah Ben Moualli Souissi

Avocate à la cour d'appel

14 rue Hédi Saidi Ariana

M.F : 000PA785015/T

L'adjudication aura lieu le lundi six (6) avril 2020 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

Partie poursuivante : Mounira Mejri demeurante à Borj Touil Ariana

Partie saisie : Nasredine Mejri demeurant cité SNIT Borj Touil Ariana

Avocat poursuivant : Maître Samah Ben Moualli Souissi Avocate à la cour d'appel 14 rue Hédi Saidi Ariana.

Propriété à vendre : Maison "type SNIT", située au 28 rue 8041 quartier SNIT de Borj Touil Ariana, est proche du complexe commercial Géant, construite sur une parcelle de terrain environ 228m² du titre foncier 43303 Ariana de surface globale 20360 m², actuellement à la propriété de la SNIT qui n'a pas personnalisée les parcelles par un titre foncier distinct.

Charges : Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de cinq mille trois cents Dinars (5300dt) inscrite le 24/02/1994.

Mise à prix : Cent quarante sept mille deux cents dinars (147200dt000) sans les frais et honoraires taxés.

Observation : toutes personnes Intéressées par l'achat peuvent visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratifs. Pour de plus amples renseignement veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de l'Ariana où il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant. Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le 1/3 du montant da la mise à prix. La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat. (Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2020400640VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de redressement judiciaire n° 209

Mr Mohamed Sabeur Masmoudi

RC : A140092003

MF : 824149C

Siège social : Rue Ibn el Jazzar 14 Janvier 2011 Mseken Sousse

En vertu de jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse le 2 mars 2020 dossier concernant Mr Mohamed Sabeur Masmoudi Pharmacie de nuit sous le n°209, il a été décidé :

- L'approbation du plan du redressement et le délai de la cessation de paiement depuis la date du 19 décembre 2017.

- La poursuite de l'activité de la société sur la base du rapport de l'administrateur judiciaire Mr Hatem Nasri déposée le 17 janvier 2019 et le rééchelonnement de ses dettes.

- La nomination de Mr Hatem Nasri en tant que commissaire à l'exécution pour le suivi de l'application de ce plan de redressement sous le contrôle du juge commissaire Madame Kaoula Belhaj Jrad.

- Interdire l'aliénation des tous les biens de Mr Mohamed Sabeur Masmoudi

- L'insertion d'un extrait de ce jugement au registre du commerce de la société débitrice et de le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne et de le déposer à la commission de suivi des entreprises économiques.

- Les dépenses sont supportées par la société débitrice.

2020R00518VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société "Industrielle du plastique Eltaief «SIPEL»" - SARL

Zone Industrielle Elbhaier Hammam Sousse

RC : B91173062013

MF : 1315227Y/A/M/000

CNSS n° : 348778-63

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 19/02/2020, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et une période de contrôle pour une période de 03 mois.

Le transfert de son dossier devant Monsieur le Juge d'entreprise de ce tribunal pour le contrôle de la procédure.

Nomination de Mr Laarif Sadok, Administrateur judiciaire, dont l'adresse est Avenue Yasser Arafet immeuble Jeaim App.3 Sahloul 4054 Sousse, pour effectuer un diagnostic économique et financier de la société et élaborer un plan de redressement dans un délai de trois mois.

D'ordonner l'inscription de cette décision au registre de commerce, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté. La publication de la décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2020S00247VEPA2

Société MILANO DISTRIBUTION SARL

En voie de liquidation

Siège social : 9 Rue 8203 Cité Khadra Tunis

MF : 1580741R

Monsieur Wael Makni, liquidateur de la société MILANO DISTRIBUTION SARL, Informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante : 41 Avenue Kheireddine Pacha Immeuble Les Jardins du Pacha Bloc B 3ème Etage Montplaisir - Tunis, et ce dans un délai de trois mois à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2020400516VEPA2

SOCIETE AUTOMATISATION INDUSTRIELLE SUARL

En voie de liquidation

Siège social : 9 Rue 8203 Cité Khadra Tunis

MF : 1531006S

Monsieur Wael Makni, liquidateur de la société AUTOMATISATION INDUSTRIELLE SUARL, informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante : 41 Avenue Kheireddine Pacha Immeuble Les Jardins du Pacha Bloc b 3ème étage Montplaisir - Tunis, et ce dans un délai de trois mois à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2020400517VEPA2

Avis

En application de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société de Recherche et de Production Chimique «PROCHIM» SARL au capital de 50.000 Dinars. Siège social : 3 Rue de l'Energie Z.I La Charguia 2035 Tunis Carthage. Identifiant Unique : 0003129 F décide de distribuer les fonds disponibles. Un délai de 90 jours est réservé à toute personne intéressée pour faire opposition à partir de la date de parution du présent avis.

2020400630VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Zaghwan annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la 196.390.000 consignée au trésorerie générale de Tunisie quittance 040329 série 9230787du 14/5/2019 contre la société Ulysse olive oil, S.A anonyme, R.C : B24165302012 à la diligence de maître Asma ben abria avocate pour le compte de la banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°108 du 30/01/2020.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2020400646VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 13 avril 2020

Union Tunisienne de Participation - UTP SICAF

Société d'investissement à Capital Fixe

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique RNE : 0002721M

MF : 0002721M/N/M/000

Messieurs les actionnaires de l'Union Tunisienne de Participation SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 13 avril 2020 à 10h à l'imm. UBCI, sis 74, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation du résultat,

- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Questions diverses.

2020T00308SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTERNATIONAL SICAR

S.A au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 61 Bis, Rue Beb Jedid 1er étage - Tunis

RNE : 723542X

Messieurs les actionnaires de la Société INTERNATIONAL SICAR sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2020 à 10h au siège de l'International SICAR sis au 61 Bis, Rue Beb Jedid 1er étage - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion et à l'activité de l'international SICAR pour l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019.

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2019.

4. Approbation des opérations prévues à l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.

2020T00315SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANADETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996 n° 938

Visa CMF n° 392 du 24/10/2000

JORT n° 94 du 22/08/2000

R.C n° B 157622000

Siège social : Carré de l'Or - Résidence Al Karama -

Les Jardins du Lac- II - les Berges du Lac II -1053 -Tunis

Sanadett Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 10 avril 2020 à 11 heures au Carré de l'Or -Résidence Al Karama - Les jardins du Lac II -les Berges du Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2019,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or - Résidence Al Karama - Les jardins du Lac II -les Berges du Lac II -1053 Tunis, durant le délai légal.

2020R00466SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARABIA SICAV

SICAV MIXTE

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/03/1994 n° 280

Visa BVMT n° 94/133 du 29/07/1994

JORT n° 62 du 21/06/1994

R.C : n° B 123711998

Siège social : Carré de l'Or - Résidence Al Karama -

Les Jardins du Lac II - Les Berges du lac II-1053-Tunis

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 10 avril 2020 à 12 heures dans les locaux de l'AFC, au - Carré de l'or - Résidence EL Karama-les jardins du Lac II – Les Berges du Lac II - 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

-Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2019.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'Or – Résidence Al Karama - Jardins du lac 2- les Berges du Lac II -1053 Tunis, durant le délai légal.

2020R00468SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société BIOME INOX INDUSTRY

Société anonyme

Capital social : 665 000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Béja Nord

Matricule fiscal : 1655002 YAM 000

En vertu du PV du conseil d'administration de la société BIOME INOX INDUSTRY, en date du 27 Février 2020, enregistré à la recette des finances 18 Rue Arbi Zarrouk Beja le 27 février 2020 sous le n° 20701171. Messieurs les Actionnaires sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le lundi 30 mars 2020 à 10h, au siège de la STB SICAR sis à l'Immeuble El Imtiez 2ème étage - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du délai et du mode de convocation de l'AGE

2- Lecture et approbation du rapport relatif à l'émission des OCA au profit de la STB SICAR

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'émission des OCA au profit de la STB SICAR

4- L'émission d'OCA auprès de la STB SICAR pour un montant de 285.000 DT selon les modalités énoncées par le Conseil

5- Suppression du droit préférentiel de souscription en cas de conversion des OCA au profit de la STB SICAR

6- Pouvoirs et formalités.

2020R00497SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «UTS PALMA-SA»

Société anonyme

Au capital de 8.276.550 Dinars

Siège social : 20 Rue des entrepreneurs - Charguia II - Tunis

RNE : 131376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Les actionnaires de la société «UTS PALMA -SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis au 20 Rue des entrepreneurs - Charguia II Ariana, le 24 avril 2020 à 9 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4. Affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2018 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

7. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10. Délégation de pouvoirs pour formalités.

2020R00499SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIAT ASSET MANAGEMENT

Société de Gestion d'OPCVM

Agrément du CMF N°3/2002 du 9 mai 2002

Société anonyme

Au capital social de 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble Youssef Towers-bloc A, rue du Dinar Les Berges du Lac II, 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 0817876L/A/M/000

Les actionnaires de BIAT ASSET MANAGEMENT- Société de gestion d'OPCVM sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le mardi 31 mars 2020 à 15 heures au siège de la BIAT, sis à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

4. Approbation des conventions réglementées signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2019 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence ;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2020R00502SANB3

Arab International Lease

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

MF : 578857 A/A/M/000

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 avril 2020 à 14 heures au siège social de l'Arab International Lease 11 rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Quitus aux administrateurs

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

7. Fixation des jetons de présence

8. Affectation des résultats de l'exercice 2019

9. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

10. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

2020R00503SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Mutuelle Assurance de l'Enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

Identifiant unique : 14225PPM000

Mesdames, Messieurs les délégués des groupements des sociétaires de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - M.A.E sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 5 avril 2020 à 10H du matin à l'Hôtel "le palace Gammarth" Tunis et ce, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1) Projet des modifications des statuts de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.

Observations :

- La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement un délégué peut mandater un autre délégué pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la MAE 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire, faute de quoi le mandat sera considéré comme nul. Un délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

2020R00519SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 8 avril 2020

Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte

MF : 976538 E/A/M/000

RC : B0452352006

Matricule CNSS : 00264716-03

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte, SA au capital social de 15.000.000 DT dont le siège social sis au Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe Route Menzel Abderrahmen - 7080 Menzel Jemil - Bizerte, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 avril 2020 à 10H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;

2- Rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 et rapport spécial sur les opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers au 31/12/2019;

4- Quitus aux Administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2020.

2020R00522SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2019

«UNION CHIMIE»

Société anonyme

Au capital de 1695000.000 DT

Siège social : Route de Tunis Km 6 Soliman 8020

Matricule fiscal : 28809GAM000

Identifiant unique : 0028809G

CNSS : 260009/49

Messieurs les actionnaires de la Société «UNION CHIMIE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2019 qui se tiendra au siège social le mardi, 31 mars 2020 à 11 h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2019.

3- Approbation des états financiers 2019 et des conventions réglementées.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat 2019.

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

8- Pouvoirs de formalités.

2020R00526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2019

«Société Industrielle de Décolletage et D'usinage - SIDU»

Société anonyme

Au capital de 616.500 DT

Siège social : Route de Tunis Km 6 Soliman 8020

Matricule fiscal: 28638FAM000

Identifiant unique : 0028638F

CNSS : 84688-07

Messieurs les actionnaires de la Société «SIDU» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2019 qui se tiendra au siège social le mardi 31 mars 2020 à 15 h de l'après - midi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2019.

3- Approbation des états financiers 2019 et des conventions réglementées.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat 2019.

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

8- Pouvoirs de formalités.

2020R00527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SDT HADRUMET

SA au capital de 26 500 000 DT

Identifiant unique : 1335067L

Siège social : Hôtel Diar El Andalous Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société de développement touristique HADRUMET sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le mardi 7 avril 2020 à 9 H30 à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019;

- Affectation des résultats de l'exercice 2019;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Renouvellement partiel des mandats des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Quitus au conseil d'administration;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Questions diverses.

2020S00280SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STYM KURIAT PALACE

SA au capital de 20 005 000 DT

Identifiant unique : 1540985P

Siège social : Bd 14 janvier Hôtel Tour Khalaf Sousse

Messieurs les actionnaires de la société touristique yasmine de Monastir «STYM KURIAT PALACE» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le mardi 7 avril 2020 à 10h30 à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019;

- Affectation des résultats de l'exercice 2019;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Renouvellement partiel des mandats des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Quitus au conseil d'administration;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Questions diverses.

2020S00281SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STYM KURIAT PALACE

SA au capital de 20 005 000 DT

Identifiant unique : 1540985P

Siège social : Bd 14 janvier Hôtel Tour Khalaf Sousse

Messieurs les actionnaires de la société touristique yasmine de Monastir «STYM KURIAT PALACE» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire le mardi 7 avril 2020 à 11H à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts ;

- Questions diverses.

2020S00282SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MONASTIR

Au capital social de 3.939.390,000 Dinars

Messieurs les Actionnaires de la Société de Développement Touristique de Monastir «RUSPINA HOTEL», sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 avril 2020 à 10h30 au siège de la Société situé à Skanès - Monastir, 5000, Tunisie ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration.

2. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Lecture et Approbation des Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4. Affectation des Résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

2020S00284SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Société MEDITERRANEENE DE PRESTATIONS MEDICALES

Société anonyme

Au capital de 9.260.000.000 dinars

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina Sousse

Identifiant unique : 1235624M

Aujourd'hui le vendredi six (6) mars de l'an deux mille vingt 2020.

Le président du conseil d'administration de la Société Méditerranéenne de prestations médicales suite à la réunion du conseil en date du 2 mars 2020 convoque l'assemblée des actionnaires à se réunir en date du 1 avril 2020 en assemblée générale ordinaire afin délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La présente tient lieu de convocation personnelle de chaque actionnaire :

Ordre du jour :

- Entériner le mode et le délai de la tenue de l'assemblée de l'exercice 2018

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers ayant trait à l'exercice clos au 31 décembre 2018.

- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs

- Proposition de la révocation de deux membres du Conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités.

2020S00301SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la Société MEDITERRANEENE DE PRESTATIONS MEDICALES

Société anonyme

Au capital de 9.260.000.000 dinars

Siège social : Cité Boukhzar Bouhsina Sousse

Identifiant unique : 1235624M

Aujourd'hui le vendredi six (6) mars de l'an deux mille vingt 2020.

Le président du conseil d'administration de la Société Méditerranéenne de prestations médicales suite à la réunion du conseil en date du 2 mars 2020 convoque l'assemblée des actionnaires à se réunir en date du 1 avril 2020 en assemblée générale extraordinaire afin délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La présente tient lieu de convocation personnelle de chaque actionnaire :

Ordre du jour :

- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, et du rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'augmentation du capital.

- Augmentation du capital par conversion du compte courant associés d'un montant de trois millions cinq cent mille dinars (3500MD) pour le porter de neuf millions deux cent soixante mille dinars (9260MD) à douze millions sept cent soixante mille dinars (12760 MD).

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Pouvoirs pour formalités.

2020S00302SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Nord de Matériaux de construction

«SONOMAC»

Siège social : Sakiet Eddaier - Sfax

SA au capital 553.130 D

MF : 011565 V/A/M 000

Messieurs les actionnaires de la société du nord des matériaux de construction «SONO MAC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 19 avril 2020 à 10h au siège de la société sis à Sakiet Eddaier Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

- Questions diverses.

2020X00430SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Industrie d'Aluminium

SA au capital de 350.000 dinars

Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL' SA au capital de 350.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle La Poudrière 1 - Sfax

Les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL' sont convoqués au siège social sis à la Zone Industrielle La poudrière - Sfax, le 11 avril 2020 à partir da 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatif à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2020X00440SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS S.A "

Au capital de 1. 500 000 Dinars

Siège social : 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

R.C : B124441997

MF/TVA : 031593K/A/M/000

CNSS : 203401-89

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS SA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 26 mars 2020 à 16h au siège de la Société, sise 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019,

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

4. Affectation des résultats,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Nomination des Administrateurs,

7. Déclaration des administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

2020400633SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EL ISTIFA

S.A au capital de 300.000 dinars

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0514211 Q

Messieurs les actionnaires de la société El ISTIFA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 24 mars 2020 à 10 heures, au siège social de la société EL ISTIFA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

2. Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2019.

5. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Ratification de la cooptation de trois administrateurs.

7. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2019.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

9. Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020.

2020400644SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 2 avril 2020

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

«S.N.M.V.T»

Société anonyme

Au capital 39 938 744 dinars

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0001110K

Sur décision du conseil d'administration réuni le lundi 02/3/2020, les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire qui seront tenues le jeudi 2 avril 2020 à respectivement 10h et 11h30, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'assemblée générale ordinaire :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2019 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.

3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2019.

4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectations du résultat de l'exercice 2019.

6- Fixation du montant de Jetons de présence.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Autorisation pour l'achat par la société de ses propres actions

9- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour l'assemblée générale extraordinaire :

1. Approbation de la mise à jour des statuts de la société conformément au code des sociétés commerciales, à la loi n°52-2018 du 29/10/2018 portant sur le registre national des entreprises et à la loi n°47-2019 du 29 Mai 2019 portant sur l'amélioration du climat d'investissement.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à ces assemblées, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaire en bourse/banque) au plus tard le 19/3/2020. La société met à leur disposition au siège social de la société tous les documents requis par la loi.

2020400650SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des Sociétés Commerciales

«SOCIETE DES CIMENTS DE GABES»

Société anonyme

Capital social : 23.559.552 dinars

Siège social : 75, Avenue Khereddine Pacha - Appt B15 - 5ème étage - 1073 Montplaisir Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Le conseil d'administration tenu le 4/3/2020, convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le mercredi 15 avril 2020 à 10 heures au siège social avec comme points à l'ordre du jour :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2019 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2019;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Lecture par les commissaires aux comptes des rapports sur les états financiers Consolidés du Groupe SCG, arrêtés au 31/12/2019 et approbation des états Financiers consolidés ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2019 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019.

2020400651SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2019

«La Solidarité»

Mutuelle de La Santé Publique

7 Rue de Pologne Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de la Santé publique «la Solidarité» convoque tous les délégués représentant les Adhérents pour participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de l'année 2019 qui se tiendra le samedi 21 mars 2020 à l'Hôtel «Palm Marina» Sousse à partir de (15 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Assemblée générale ordinaire :

- Lecture des rapports moraux et financiers de l'exercice 2019.

- Ratification de la décision du conseil d'administration pour la désignation d'un auditeur pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

- Lecture du rapport de l'auditeur sur l'exercice 2019.

- Approbation du rapport moral et financier de l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019

- Désignation d'un auditeur pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

- Election des trois contrôleurs internes pour l'exercice 2020.

- Amendement de certains articles du règlement intérieur.

- Questions diverses.

2- Assemblée générale extraordinaire :

- Amendement de certains articles des statuts de la mutuelle.

Candidatures : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures aux contrôleurs internes pour l'Exercice 2020 doivent envoyer leurs candidatures au nom de la Présidente de la Mutuelle de la Santé «La Solidarité» 7 rue de Pologne - Bab Saadoun 1005 - Tunis à partir du 9/3/2020 au 18/3/2020 inclus.

2020R00514SODB3

Convocation à l'AGO 2018

La société mutuelle de base de services agricoles "Agro-pro"

Lieu : Siège de l'Union régionale de l'agriculture et de la pêche maritime, rue Martyr Mohamed Bouazizi, Sidi Bouzid

L'identifiant fiscal : 15918411 E

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société, qui se tiendra à l'adresse susmentionnée le mardi 31 mars 2020 à dix heures du matin pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation définitive des états financiers de l'année 2018.

- Donner quitus aux membres du conseil d'administration de la société pour l'année 2018.

- Mettre fin à l'adhésion de quelques adhérents.

- Acceptation de nouveaux adhérents.

- Questions diverses.

Les participants peuvent, à partir du huitième jour précédant la session plénière, examiner les comptes du conseil d'administration et les comptes de l'exercice comptable.

2020X00425SODB3

Société Mutuelle de Base

de Services Agricoles d'Apiculture

"El Khalia"

Code fiscal : 000MN1462608/D

Les adhérents de la SMBSA «El Khalia» annoncent que la date de l'assemblée générale sera le 02 Avril 2020 à 9 h 30 mn au siège du commissariat régional au développement agricole de Gabès. Pour aborder les rapports moral et financier et d'autres questions.

2020X00435SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Il a été rédigé un contrat de vente de terrain de titre bleu n°52550 sis à Midoun Djerba le 4/10/2018 entre Mr. Sadik Bou Khobza agissant au nom de Bechir Bou Khobza par procuration dénommé le vendeur et Mr. Jamal Yousfi dénommé l'acheteur enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 8/10/2018 sous le n°18103036, quittance n°M052760. L'inscription du contrat au titre foncier a nécessité le titre de propriété.

Vu la perte du document de titre de propriété nous publions l'avis de perte pour finaliser l'inscription.

2020R00493DIVD2

Avis

Les héritiers de Monsieur Tawfik Ben Maki Kallel annoncent que son titre de propriété acte de partage rédigé le 16 août 1973 par les deux notaires Ahmed Eljamossi et Abd Elrahman Ellech de la totalité de terrain comprend 41 pieds d'oliviers sis à la route d'Agereb Km 33 Eltorba Sfax a disparu et ils veulent en extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2020X00441DIVD2

Perte d'un titre foncier

Mr Fathi Ben Hassen Ben Ali Bouzouita, nationalité Tunisienne, titulaire de la CIN n°00002817, annonce la perte d'un titre foncier n°15/29205 daté du 7/7/2013 relatif au titre foncier n°87135 Monastir, situé à la délégation de Ksar Helal, suite à une attestation de perte délivrée aux fins du poste de sécurité nationale de la Nouvelle Médina n°119 daté du 29/01/2020.

2020400638DIVD2

SANADETT SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

Les Etats Financiers sont intégralement publiés au bulletin officiel du CMF

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2019

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	1 696 142	2 405 114
b- Obligations et valeurs assimilées	65 871 237	89 663 543
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	1 590 242
b- Disponibilités	507 133	412 306
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**68 074 512**	**94 071 204**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	26 512	67 841
PA2- Autres créditeurs divers	71 088	85 559
TOTAL PASSIF	**97 599**	**153 400**
ACTIF NET		
CP1- Capital	64 710 829	89 455 768
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	104	426
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 265 979	4 461 610
ACTIF NET	**67 976 913**	**93 917 804**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**68 074 512**	**94 071 204**

SANADETT SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	01/01/2019 31/12/2019	01/01/2018 31/12/2018
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	63 802	94 349
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 575 229	5 837 031
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	246 705	453 895
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**4 885 735**	**6 385 275**
CH 1- Charges de gestion des placements	622 017	762 335
REVENU NET DES PLACEMENTS	**4 263 719**	**5 622 940**
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	131 578	178 243
RESULTAT D EXPLOITATION	**4 132 140**	**5 444 697**
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-866 161	-983 087
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**3 265 979**	**4 461 610**
		0
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	866 161	983 087
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	117 384	138 056
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	28 650	-112 545
_ Frais de négociation de titres	-3 266	-126
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**4 274 908**	**5 470 082**

SANADETT SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2019

	01/01/2019 31/12/2019	01/01/2018 31/12/2018
AN 1- *VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION*		
a- Resultat d 'Exploitation	4 132 140	5 444 697
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	117 384	138 056
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	28 650	-112 545
d- Frais de négociation de titres	-3 266	-126
AN 2- *DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES*	-3 813 914	-4 258 856
AN 3- *TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL*		
a- Souscriptions		
_ Capital	121 140 899	178 629 215
_ Régularisation des sommes non distribuables	97 692	156 883
_ Régularisation des sommes distribuables	2 310 235	3 846 879
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-146 009 208	-207 730 797
_ Régularisation des sommes non distribuables	-117 089	-154 362
_ Régularisation des sommes distribuables	-3 824 413	-5 142 752
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-25 940 891	-29 183 709
AN 4- *ACTIF NET*		
a- en début de l'exercice	93 917 804	123 101 513
b- en fin de l'exercice	67 976 913	93 917 804
AN 5- *NOMBRE D'ACTIONS*		
a- en début del'exercice	858 056	1 137 190
b- en fin de l'exercice	619 594	858 056
VALEUR LIQUIDATIVE	109,712	109,454
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,99%	4,83%

2020R00467BCFA5

ARABIA SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

les Etats Financiers sont intégralement publiés au bulletin officiel du CMF

Etats Financiers Annuels

BILAN

ARRETE AU 31/12/2019

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	**4 586 304**	**4 599 060**
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 927 906	3 998 850
b- Obligations et valeurs assimilées	658 397	600 210
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**1 055 041**	**1 040 870**
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 055 041	1 040 870
AC3- Créances d'exploitation	207 594	189 106
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**5 848 939**	**5 829 035**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	11 412	11 318
PA2- Autres créditeurs divers	62 657	74 527
TOTAL PASSIF	**74 068**	**85 845**
ACTIF NET		
CP1- Capital	**5 646 394**	**5 666 409**
CP2- Sommes distribuables	**128 477**	**76 781**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	68	93
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	128 409	76 688
ACTIF NET	**5 774 871**	**5 743 190**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**5 848 939**	**5 829 035**

ARABIA SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280

Etats Financiers Annuels

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2019
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2019 Au31/12/2019	Du01/01/2018 Au 31/12/2018
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	**179 170**	**133 014**
a- Dividendes	137 497	111 719
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	41 674	21 296
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	**52 125**	**52 307**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**231 295**	**185 321**
CH 1- Charges de gestion des placements	71 525	75 929
REVENU NET DES PLACEMENTS	**159 770**	**109 392**
PR 3- Autres produits	7 947	9 124
CH 2- Autres charges	39 284	41 831
RESULTAT D EXPLOITATION	**128 433**	**76 686**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-24	2
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**128 409**	**76 688**
		0
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	24	-2
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-151 946	15 214
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	244 503	58 813
_ Frais de négociation de titres	-9 261	-14 731
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**211 729**	**135 982**

ARABIA SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Etats Financiers Annuels

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2019

	Du01/01/2019 Au31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
AN 1- ***VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
a- Resultat d 'Exploitation	128 433	76 686
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-151 946	15 214
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	244 503	58 813
d- Frais de négociation de titres	-9 261	-14 731
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	-75 313	-54 607
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***		
a- Souscriptions		
_ Capital	0	60
_ Régularisation des sommes non distribuables		35
Régularisation des sommes distribuables		3
_ Droits d' entrée		1
b- Rachats		
_ Capital	-107 211	-6 649
_ Régularisation des sommes non distribuables	3 901	-107
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 425	-65
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	**31 681**	**74 652**
AN 4- ***ACTIF NET***		
a- en début de l'exercice	5 743 190	5 668 538
b- en fin de l'exercice	5 774 871	5 743 190
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a- en début de l'exercice	93 666	93 776
b- en fin de l'exercice	91 895	93 666
VALEUR LIQUIDATIVE	**62,842**	**61,316**

2020R00469BCFA5